

COMMISSION MACRO-ECONOMIQUE ET DE SYNTHESE

Compétitivité et développement humain durable

Premier rapport d'exécution du IX^{ème} Plan de Développement Economique et Social (1996-2001)

Document de travail

Septembre 1997

INTRODUCTION.....	3
I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....	4
II. L'EVOLUTION RECENTE DES TENDANCES LOURDES.....	8
II.1 LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE FORTE : UN FREIN OU UN STIMULANT	9
II.2 LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE	9
II.3 LES VALEURS ET MENTALITÉS	9
II.4 LES POUVOIRS.....	10
III. CONTRIBUTION AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	11
IV. LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNELLE.....	18
IV.1 LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE.....	18
IV.1.1 <i>Les Facteurs de croissance</i>	19
IV.1.2 <i>La dynamique du système productif</i>	22
IV.1.3 LA POLITIQUE DES PRIX ET DES SALAIRES.....	26
IV.1.4 <i>La relance de l'investissement</i>	27
IV.1.5 <i>L'évolution du commerce extérieur</i>	35
IV.1.6 <i>La balance des paiements extérieurs</i>	38
IV.2.5 <i>Politiques monétaire et budgétaire</i>	39
IV.2 LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	49
IV.2.1. <i>Le développement durable</i>	50
IV.2.2 <i>Le développement humain</i>	54
IV.2.3. <i>La Gouvernance</i>	61

INTRODUCTION.

La compétition des économies à l'échelle mondiale se précise avec les accords de l'OMC et la raréfaction des flux d'aide vers les pays en développement en général et le continent africain en particulier. L'accélération des technologies notamment la diffusion des informations, contribue à transformer le monde en un vaste village planétaire où les interdépendances constituent une contrainte pour les pays dont le poids sur le commerce mondial et dans l'échange de technologies est négligeable. Des opportunités majeures s'ouvrent pour l'Afrique avec le lancement de l'initiative spéciale de l'ONU à hauteur de 12500 milliards de FCFA sur 10 ans et la loi CRANE-DERMONT visant à soutenir les pays africains engagés dans des réformes politiques et économiques afin de faire la transition de la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure à une participation fructueuse à l'économie mondiale. Par ailleurs, les pays pauvres lourdement endettés peuvent bénéficier de l'initiative conjointe Banque Mondiale /Fonds Monétaire pour l'annulation partielle de la dette multilatérale.

Les orientations stratégiques du IX^{ème} Plan (1996-2001) permettent à la société de tirer le meilleur profit de cet environnement. Il s'agit dans un environnement changeant de faire le point sur les évolutions de cette société et d'apprécier la capacité de chacune de ses composantes à atteindre les objectifs fixés par le Plan. Le bilan est l'occasion de revoir avec l'ensemble des partenaires (Société civile , Administration centrale et décentralisée, Secteur privé , Ong...) les moyens de rectifier éventuellement la trajectoire d'un secteur ou d'une composante en tenant compte des changements intervenus dans l'environnement.

La méthodologie d'élaboration du rapport d'exécution exige de mesurer les progrès réalisés en direction de la compétitivité et du développement humain durable. La compétitivité ne peut être comprise que par rapport au contexte de mondialisation (I) qui sera décrit en premier lieu, avant d'examiner les inflexions en cours au regard du scénario tendanciel (II) et ensuite les mesures et actions publiques qui concourent à aller dans le sens des orientations stratégiques (III). La quatrième partie, consacrée à l'évaluation, propose, en partant de la capacité des secteurs économiques et sociaux à contribuer à la compétitivité et au développement humain durable, un état des lieux de la situation socio-économique et institutionnelle (III). La gouvernance sera examinée dans ce chapitre pour apprécier le poids des problèmes institutionnels dans le processus de développement. La dernière partie du bilan est constituée des recommandations.

Par souci de cohérence, cette méthodologie conserve la démarche systémique et thématique qui a présidé à l'élaboration des stratégies dont le bilan est présenté ci-après. En annexes, figurent les bilans des secteurs.

I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.

La société sénégalaise est ouverte à un monde en mutation profonde sur les plans économique et culturel. Les forces mondiales qui agissent sur les économies nationales ont déjà des effets visibles : la notion de frontière est de plus en plus désuète, les technologies nouvelles de communication transmettent des informations et surtout des modes de vie qui font craindre une remise en cause des valeurs traditionnelles favorables au progrès. C'est surtout l'évolution des échanges de biens et services avec une plus grande facilité offerte par les nouveaux accords internationaux et celle des flux d'investissement privé qui deviennent de plus en plus déterminants pour les stratégies de sortie de crise.

Les statistiques mondiales de la CNUCED montrent que le commerce total de marchandises, aux prix courants, a augmenté de 11% depuis 1950. Les exportations des pays à économie de marché développée ayant augmenté plus rapidement que le taux moyen global, ont atteint 69,8%. Sur la même période, la part des exportations des pays en développement dans leur ensemble ont baissé pour s'établir à 27,4%. Il ressort cependant des statistiques, que durant les années 90, la performance en termes d'exportations des pays en développement serait supérieure à 33%.

Tableau 1 : Evolution des exportations mondiales

ANNEES	1950	1960	1993
COMMERCE MONDIAL TOTAL (mds \$ US)	61,92	129,94	3707,99
Part de marché des exportations totales en \$ courants			
Economies de marché développées	60,66	65,88	69,82
Pays en développement	32,97	23,93	27,44
AFRIQUE (sauf Afrique du Sud)	5,33	4,15	1,84
Afrique du Nord	2,01	1,25	0,78
Afrique subsaharienne	3,32	2,9	1,06
Taux de croissance des exportations			
COMMERCE MONDIAL TOTAL		6,4	11,2
Economies de marché développées		7	11,4
Pays en développement		3,6	11
AFRIQUE (sauf Afrique du Sud)		3,8	9
Afrique du Nord		1,9	10,3
Afrique subsaharienne		4,8	8,2

Source : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement : Hand International Trade and Development Statistics, 1994 New York et Genève.

Les résultats du Continent Africain ont été en deçà de la moyenne mondiale, avec un taux de croissance des exportations de moins de deux points de

pourcentage que le taux moyen global. Ainsi, la part des exportations a baissé en passant de 5,3% en 1950 à 1,8% en 1993.

La vitesse d'intégration dans l'économie mondiale, calculée par la différence entre le taux de croissance du commerce mondial et celui de la production, montre une augmentation régulière de 2,8% à 4,7% entre 1986-90 et 1994-1996 ¹. Une analyse plus fine témoigne d'une difficulté d'intégration pour l'Afrique sub-saharienne (-0,7% en 1986-90 à 1,4% en 1994-96 en passant par 0,4% en 1991-93).

L'application des accords des Cycles d'Uruguay va entraîner une érosion des marges préférentielles. Ce qui va se traduire par une importante perte de recettes d'exportation estimée à 100 millions de dollars US pour les pays au Sud du Sahara. Les barrières non tarifaires qui étaient appliquées à l'endroit des exportations des pays en développement vont être progressivement éliminées. Des mesures significatives ont été prises dans ce sens dans trois domaines. La première consiste à placer le commerce des produits agricoles sous le régime commercial multilatéral du GATT. La deuxième est l'établissement d'un calendrier pour l'élimination progressive sur une période de 10 ans de l'Accord multi-fibres (AMF) pour les produits textiles et de l'habillement. Enfin, la réglementation régissant le recours à la limitation "volontaire" des exportations et aux mesures de sauvegarde a été durcie.

Pour les produits agricoles, la plupart des barrières non tarifaires ont été transformées en tarifs ad-valorem à caractère obligatoire et réduites sur six ans. Une taxe supplémentaire n'est applicable qu'en cas de chute brutale des prix ou de hausse brutale des volumes d'importations. Les mesures d'appui intérieur à l'agriculture, ainsi que les subventions à l'exportation, vont être réduites. Pour l' AMF, le processus comprendra l'élimination progressive de restrictions quantitatives pour chaque catégorie de produits parallèlement à l'augmentation plus rapide des quotas.

Par rapport à l'année 1990, les produits dont les préférences représentent moins de 16% sont immédiatement libéralisés, ensuite, suivront les taux additionnels de 17, 18 et 49%. L'accord prévoit un mécanisme de sauvegarde si la hausse des importations représente une menace pour l'industrie locale.

La mise en oeuvre des mesures issues du Cycle d'Uruguay constitue un défi majeur pour notre pays, même si d'importantes distorsions peuvent apparaître. En effet, dans le secteur agricole, le niveau des tarifs ad valorem peut être parfois tel qu'il est difficile de pénétrer les marchés des pays développés.

En ce qui concerne les investissements directs étrangers (IDE), il ressort des statistiques de la Banque Mondiale que sur 167 milliards de dollars de flux nets de capitaux privés à destination des pays en développement en 1995, moins d'un dixième a été mobilisé par l'Afrique soit 11,8 milliards de dollars ainsi répartis : 5 milliards pour les pays de l'Afrique au Sud du Sahara et 6,8 milliards pour l'Afrique du Nord. Parallèlement, l'Afrique reste encore le premier bénéficiaire de l'aide

¹ Global Prospects 1995 (Banque Mondiale)

publique au développement (APD) qui poursuit sa tendance décroissante en raison de la baisse des fonds budgétaires alloués par les pays donateurs.

Le Guide des investissements mondiaux en Afrique, publié au mois de Mai 1997 par la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), montre qu'en Egypte, au Swaziland, en Angola, en Namibie et en Zambie, les IDE constituent une part importante de la masse des investissements. Le volume mobilisé par ces pays est à un niveau comparable à ce que l'on trouve en Europe, dans des pays comme la France et le Royaume Uni. L'Ethiopie, la Guinée et le Mozambique sont également cités pour leur mise en œuvre d'une législation qui offre un grand éventail de garanties et d'opportunités aux investissements étrangers. Le Kenya et le Zimbabwe sont mentionnés pour leur libéralisation poussée dans le but d'attirer davantage d'investissements.

Les investissements directs étrangers (IDE) en Afrique, quoique faibles, augmentent depuis la fin des années quatre vingt. Ils bénéficient principalement à trois groupes de pays : ⁽²⁾

- les pays bénéficiaires depuis plusieurs années, parmi lesquels on peut citer le Botswana, l'Ile Maurice, les Seychelles, le Swaziland et la Zambie ;

- ceux ayant enregistré d'importantes augmentations au cours des années quatre vingt dix, tels que l'Angola, le Cameroun, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Lesotho, le Madagascar, la Namibie, le Nigeria et le Zimbabwe ;

- enfin, un groupe où les apports ont été faibles et en baisse au cours des années quatre vingt et qui ont amorcé une reprise ces deux dernières années, notamment l'Ouganda.

Des pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Botswana, le Kenya, l'Ile Maurice, la Zambie et le Zimbabwe ont récemment connu un afflux d'Investissements de Portefeuille. Ce phénomène était limité seulement à l'Afrique du Sud jusqu'à ces dernières années.

C'est dans ce contexte que le Sénégal développe des initiatives avec ses partenaires de la sous région, pour faire face ensemble à la mondialisation. La sous région Ouest Africaine présente des caractéristiques essentielles pour l'intégration économique. En effet , elle est peuplée de 150 millions d'habitants, dont le développement des potentialités est, à l'heure actuelle, limité par le faible revenu par habitant. Elle couvre deux principales zones écologiques, la savane dans le Nord et la forêt dans le Sud, ce qui constitue une certaine base pour des activités économiques complémentaires (coton, mil, sorgho dans la zone de la savane ; café, cacao, produits du palmier, banane plantain et manioc dans la zone forestière), tandis que certaines céréales telles que le riz et le maïs sont cultivées dans les deux zones.

² Se rapporter au journal finances et Développement publié par le FMI et La BM du mois de juin 1997

La sous région dispose d'une large côte maritime et d'une grande diversité de ressources minières : pétrole (Nigéria), phosphates (Sénégal et Togo), fer (Libéria, Mauritanie), bauxite (Guinée-Conakry), uranium (Niger), toutes choses qui devraient fournir une base solide pour une structure industrielle viable.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), maillon important de la Communauté Economique Africaine (CEA), avait pour objectif d'accélérer la mise en place d'un marché commun en vue de l'intégration de la sous-région. Le constat est que la CEDEAO n'a pas joué un rôle significatif dans l'accroissement des échanges en raison, entre autres, des monnaies différentes.

Toutefois, la transformation de la Chambre de Compensation en Agence monétaire de la CEDEAO plus autonome pourrait participer à la stabilisation des taux de change, condition nécessaire d'une relance des échanges. Par ailleurs, une solution doit être trouvée pour améliorer la fluidité des échanges en raison des tracasseries douanières et policières. Malgré tout, des acquis importants demeurent, à savoir la libre circulation des personnes et l'existence d'un Fonds de soutien à l'intégration.

A l'échelle plus réduite, se situe l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les mesures en vigueur ou en cours d'élaboration dans cette zone participent de sa transformation en un marché domestique pour le Sénégal. L'UEMOA devient dès lors pour le Sénégal un marché local où la forte compétition exige de nous des réformes structurelles encore plus hardies.

En effet, dans la dynamique de la dévaluation du FCFA et dans le souci de mieux maîtriser la parité de leur monnaie commune, les pays membres de l'UMOA ont décidé en janvier 1994 de créer l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Cette volonté s'est traduite par un souci d'intensifier l'intégration des économies au delà des échanges. C'est ainsi, qu'à côté de la Commission, ont été mis en place, des organes à caractère juridique ou législatif à savoir, la Cour de Justice, la Cour des Comptes et le Comité Interparlementaire. Des actes importants de cette intégration ont été décidés en Mai 1996 par la Conférence des Chefs d'Etat. Il s'agit de :

- l'harmonisation des législations avant fin 1997, rendant effectif le droit d'établissement, la liberté de circulation des capitaux et l'harmonisation des fiscalités relatives à l'épargne, aux valeurs mobilières et aux instruments financiers en appui à la création de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières, l'adoption d'un code communautaire des investissements et l'application d'un droit des affaires harmonisé et l'achèvement du programme d'harmonisation des fiscalités intérieures indirectes ;

- l'organisation de la convergence des performances et des politiques macro-économiques nationales avec l'adoption des directives de politique économique et des critères normatifs devant servir de référence à la convergence de politiques budgétaires dans l'optique de leur mise en cohérence avec la politique monétaire commune et des cadres juridiques, comptables et des statistiques harmonisées des finances publiques ;

- la réalisation du marché commun avant janvier 1998 pour une implication effective des espaces économiques nationaux nécessaires au renforcement de la compétitivité des activités économiques ;

- la conclusion du programme minimum de production et d'échanges au sein de l'Union et la promotion d'un développement harmonisé et équilibré des Etats membres à travers la mise en oeuvre de politiques sectorielles cohérentes pour l'agriculture et les ressources animales, les mines, l'industrie et l'énergie, les infrastructures, les transports et les télécommunications, l'énergie et les ressources humaines.

Pour jeter les bases d'un marché commun, il a été décidé la levée immédiate de toutes les barrières non tarifaires, la libre circulation en franchise de tous droits et taxes des produits du crû et de l'artisanat, la réduction de 60% des droits d'entrée pour les produits industriels originaires agréés pour une année avant la mise en place d'un schéma tarifaire préférentiel, la réduction de 5% des droits d'entrée pour les produits originaires non agréés et la détermination à partir de juillet 1997 du rythme et des modalités d'élimination des droits de douanes, des restrictions quantitatives et toutes autres mesures d'effet équivalent sur les produits industriels originaires entre les pays membres. Le tarif extérieur commun sera mis en place le 1er janvier 1998.

Les importantes mesures déjà mises en oeuvre ou en cours sont :

- le Code CIMA des assurances ;
- le code communautaire des investissements ;
- le développement du marché financier régional avec la mise en place progressive d'une bourse régionale ;
- l'harmonisation du plan comptable ;
- la mise en place d'un organe chargé de l'harmonisation du droit des Affaires (OHADA) ;
- la constitution et le suivi d'une base régionale de données économiques.

Par ailleurs, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) a mis en place des mécanismes d'assurances et de garanties des investissements dans la Communauté venant en complément du dispositif visant à améliorer l'efficacité de la Bourse Régionale.

II. L'EVOLUTION RECENTE DES TENDANCES LOURDES.

Les tendances lourdes telles qu'observées à l'élaboration de l'étude « SENEGAL 2015 » sont présentées dans des domaines où les mutations structurelles sont lentes à s'opérer (population, économie, valeurs et mentalités, pouvoirs...). Certaines de ces tendances, alors identifiées sont encore actuelles, d'autres ont été infléchies dans un sens ou dans un autre par l'action des politiques et le poids de l'environnement. Il est essentiel de les rappeler pour situer le bilan dans la perspective des horizons temporels du système de planification.

II.1 La croissance démographique forte : un frein ou un stimulant

La croissance démographique demeurera forte au cours du quart de siècle à venir, agissant alternativement comme frein ou stimulant sur les autres hypothèses du sous-système économique.

Elle avivera les difficultés liées à la dégradation de l'espace naturel (déforestation, urbanisation explosive), accroîtra fortement la demande d'investissements nécessaires pour satisfaire les besoins essentiels, au détriment du volume de fonds disponibles pour relancer la production.

De 1987 à nos jours, des modifications importantes sont apparues concernant certaines variables de structure ; l'indice synthétique de fécondité qui mesure le nombre d'enfants par femme est passé de 6,6 en 1986 à 5,7 en 1997. Cette évolution bien que lente, augure d'un retournement de tendances démographiques qui pourrait se confirmer en raison de la bonne sensibilisation des populations.

II.2 Le système économique

Outre une croissance démographique rapide, l'évolution tendancielle du système économique devrait dépendre principalement du jeu des hypothèses suivantes, ainsi que des mécanismes et des acteurs qui les sous-tendent :

- une dépendance forte vis-à-vis de l'extérieur ;
- des distorsions accrues entre une croissance soutenue de la consommation et une croissance erratique et plus faible de la production ;
- un faible impact et un volume insuffisant de l'investissement ;
- enfin, un Etat toujours interventionniste, dans l'attente de l'émergence d'une société civile plus efficace.

Au regard de ces tendances, il importe de noter la baisse de la part de la consommation dans le PIB en valeur qui a été de 95% en moyenne sur 1992-93 et de 89% sur 1994-97.

D'après les comptes économiques, la productivité marginale du capital s'est détériorée légèrement passant de 32% en moyenne sur la période 1988-1992 à 29% sur la période 1993-1997. On peut s'attendre dans les années à venir à plus d'amélioration compte tenu des importants investissements consacrés à la réalisation d'infrastructures et à la mise en valeur des ressources humaines.

L'instauration d'un environnement propice à la production privée, composante essentielle du programme d'ajustement, va dans le sens du renforcement du désengagement de l'Etat : une promotion du secteur privé (privatisation , libéralisation , Appui financier...) et récemment une décentralisation des pouvoirs en faveur des régions.

II.3 Les valeurs et mentalités

D'après la rétrospective de l'étude « Sénégal 2015 », l'idée générale qui se dégage de l'évolution tendancielle des valeurs et mentalités est que le système culturel se caractérise par une désarticulation croissante, et que les jeunes occupent une place centrale au sein d'une culture en voie d'uniformisation et d'urbanisation. Les mécanismes traditionnels de transmission des valeurs et de socialisation s'exercent difficilement au niveau de la famille et de l'école.

La famille risque de remplir de moins en moins bien sa fonction de ciment des générations autour de valeurs consensuelles. La question éducative risque en effet de se poser avec de plus en plus d'acuité, remettant davantage en question les formes traditionnelles de l'autorité liées à l'âge car il faut compter, dans le processus de transmission aux jeunes des valeurs sociales traditionnelles, avec l'impact de la communication et des valeurs véhiculées par l'Occident. Le modèle de la famille lui-même est en pleine mutation, avec le changement des stratégies matrimoniales traditionnelles dans une société où s'efface, du fait de l'urbanisation entre autres, l'idéologie des hiérarchies qui les fonde.

L'école et le système éducatif doivent mieux remplir leur rôle d'insertion des jeunes dans l'appareil de production, et jouer également leur fonction culturelle de socialisation et d'intégration par la diffusion des valeurs sociales. Il faut ancrer les vertus du civisme, du respect de la chose publique, de signification accordée à l'effort et au travail, toutes valeurs sur lesquelles une société fonde sa cohésion et son énergie culturelle, et que l'institution scolaire a pour mission, entre autres, de développer. La société sénégalaise peut et doit asseoir des réflexes portés vers le culte du travail, de la solidarité et de la tolérance.

La montée des populations jeunes est un défi à relever, notamment face au chômage, mais aussi une chance pour un bon épanouissement et un renouvellement constant de la société

II.4 Les Pouvoirs

Les tendances lourdes mises en évidence par "Sénégal 2015" dans les rapports entre l'Etat et la société civile peuvent se résumer selon trois aspects :

- dans sa forme actuelle, l'Etat garde encore les séquelles d'une administration et d'une logique poursuivant l'objectif de constituer et d'orienter tout à la fois ;
- cette rationalité de l'intervention de l'Etat trouve un appui auprès des classes moyennes urbaines et reste partagée par les différents partis politiques et les syndicats, ces segments particuliers de la société civile;
- avec une base sociologique aussi étroite, relativement au reste de la société civile, l'Etat a dû s'allier des légitimités qui lui étaient hétérogènes, c'est-à-dire ne relevant pas de la même rationalité. Ces légitimités jouaient donc le rôle de "grands intermédiaires", en particulier auprès des masses rurales. Bien entendu, l'hétérogénéité des logiques est un élément de tension permanente.

Pour contenir ces tendances, l'interventionnisme de l'Etat doit se réduire en donnant une plus grande responsabilité aux collectivités locales et donc aux autorités locales, pour que les mesures réglementaires adoptées par les administrations ne demeurent pas, dans les faits, lettres mortes.

L'insuffisance de l'implication de la société civile au jeu politique, en général, porte un sérieux préjudice au projet de développement socio-économique basé sur une énergie culturelle collective.

En effet, un enjeu important est celui de la démocratisation et de la moralisation de la vie politique pour exalter la participation et libérer les initiatives. Ainsi, l'Etat et les institutions doivent favoriser l'émergence d'une nouvelle culture politique qui ne soit plus de capture, mais d'accompagnement des nouvelles dynamiques socio-culturelles en germe dans la société civile.

Egalement, la société Sénégalaise a renouvelé l'expérience du partage de pouvoir et de gestion des modalités des élections. Lors du VIII^{ème} Plan, le Sénégal a connu après l'élaboration d'un code électoral consensuel, un premier gouvernement qui regroupait à côté du parti majoritaire d'autres partis. Cette gestion s'est poursuivie au cours du IX^{ème} Plan. Il en est de même pour le débat démocratique portant sur l'amélioration du code électoral. Un décret présidentiel a offert un cadre à la réflexion sur l'opportunité d'une structure indépendante chargée d'organiser les élections. Ce débat a impliqué au delà des partis politiques la société civile. Ce processus a abouti en 1997 à la création de l'Observatoire National des Elections (O.N.E.L.).

L'événement le plus important concernant les pouvoirs est relatif à la régionalisation ; nouvelle étape de la décentralisation. En même temps que cette déconcentration des pouvoirs, l'Etat a inauguré des concertations périodiques: comité tripartite de gestion de l'après-dévaluation, concertations entre le gouvernement et partenaires sociaux (patronat, syndicats de travailleurs, Cnccr, Unacois ...).

III. CONTRIBUTION AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES.

Des Orientations Stratégiques (O.S.) ont été définies dans le cadre du IX^{ème} Plan, à partir des axes tirés de l'étude prospective. L'objet de ce chapitre est de relever les efforts qui ont été faits pour rester fidèle aux orientations d'une part, et d'évaluer leur impact d'autre part.

Les mesures et actions qui ont été prises au cours de ces deux dernières années sont nombreuses et variées. En raison de l'interdépendance des OS, il est difficile de les ranger de manière exclusive dans une seule orientation. Dans un premier temps, l'orientation qui semble être la plus ciblée sera considérée, avant de procéder à l'élaboration d'un tableau croisé, dans lequel il sera important de relever les contributions positives et négatives.

OS 1 RENDRE LE CADRE REGLEMENTAIRE PLUS APTE A PROMOUVOIR UNE SAINTE COMPETITION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS ET FAVORABLE AU RENFORCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- 1- La notification à toutes les entreprises qui jouissaient d'un monopole et dont les conventions spéciales ou protocoles d'accord arrivaient à expiration, de la fin des avantages qui leur ont été concédés ;
- 2 - Toutes les conventions en vigueur en 1994 ont été renégociées avec pour objectif principal :
 - (i) élimination de toutes les protections par autorisation préalable à l'import et pour toutes les entreprises qui en auraient besoin, une protection tarifaire temporaire et raisonnable
 - (ii) élimination graduelle des avantages fiscaux et autres liés aux conventions spéciales et aux protocoles, sauf pour les ICS et la SODEFITEX, entreprises tournées vers l'export ;
- 3 - L'application du principe de la liberté d'entreprendre a été étendue à une trentaine de professions ayant trait à la santé, à la sécurité publique, aux transports terrestres, aériens et maritimes, au tourisme et aux activités bancaires et d'assurance ;
- 4 - La nouvelle loi sur les prix, la concurrence et le contentieux économique ont institué une commission de la concurrence chargée en particulier d'enquêter sur les pratiques anticoncurrentielles et prévoit des sanctions contre de telles pratiques.
- 5 - La libéralisation des prix et du commerce extérieur avec surtout celle des importations et des prix du riz et de la farine, suivie du dépérissement de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP).
- 6 - Pour assouplir le marché du travail, plusieurs mesures ont été prises : (i) le monopole du bureau du port sur l'embauche des dockers a été aboli et leur rémunération est placée sous les dispositions communes du code du travail, qui prévoit la rémunération à la tâche; (ii) les entreprises sont autorisées à procéder aux licenciements collectifs en cas de nécessité pour adapter leurs effectifs au niveau de leurs activités ;
- 7 - Les coûts de constitution des sociétés ont été réduits surtout pour les PME/PMI.
- 8 - Pour la promotion des exportations, on a aboli l'autorisation préalable, supprimé le prélèvement sur les exportations et les importations d'intrants destinés à l'exportation et l'allégement des procédures d'exportation avec la mise en vigueur de la norme internationale NS-001 qui en réduit les délais et les coûts. La loi 95-34 instituant le statut de l'Entreprise Franche d'Exportation qui remplace la Zone Franche et les points francs, et la gestion des régimes douaniers suspensifs ont été faits dans ce sens.
- 9 - La loi anti-dumping a été votée. Elle permet de renforcer, au niveau intérieur, les mécanismes de contrôle de qualité et de lutte contre la fraude et les pratiques de sous facturation et de dumping.

10 - Pour la fiscalité de porte, la simplification de la grille des taux a eu pour conséquence de porter le nombre de taux de droit fiscal applicables de quatre à trois, avec la suppression du droit fiscal spécial de 50% : le droit fiscal réduit (10%), le droit fiscal ordinaire (20%) et le droit fiscal majoré (30%). Au titre du timbre douanier un taux unique de 5% sur la valeur CAF des produits importés remplace les deux taux qui existaient, (à savoir 6% pour les médicaments, livres, papier - journal et 12% pour les marchandises exonérées). Avec ces réaménagements introduits, les droits de porte varient, sauf pour les produits soumis à une surtaxe, dans une fourchette de 5 à 45% contre une fourchette de 6 à 124% dans le passé.

11 - En ce qui concerne la fiscalité intérieure, le nombre de taux de TVA passe de 5 à 2 : la taxe intermédiaire (15%), le taux majoré (30%) et le taux spécial (34%) sont supprimés, le taux normal est maintenu à 20% et le taux réduit est relevé de 7 à 10%. Les taxes spéciales frappant certains produits ont aussi connu des modifications : la taxe sur la cola passe de 65 à 30%, celle des tabacs et alcools est fixée à 30% et celle du ciment est supprimée.

12 - L'objectif d'une protection raisonnable de la production nationale a été prise en compte en portant à 30% l'écart entre la fiscalité applicable aux intrants et celle applicable aux importations concurrentes des produits industriels locaux. Surtout pour les branches d'activités soumises à une concurrence irrégulière. Avant la dévaluation, cet écart était de 20%. Il faut aussi noter l'adoption d'une fiscalité préférentielle de 15% sur les biens d'équipement et les intrants destinés à l'industrie qui contribue à l'allègement des coûts d'investissement et de production.

OS 2 : RENFORCER LA DYNAMIQUE D'INTEGRATION SOUS-REGIONALE ET LA COOPERATION INTERNATIONALE

1 - La bourse régionale de l'UEMOA devrait être opérationnelle à partir de juin 1997. Dotée d'un capital de 1 milliard de fcf, réparti en 100 000 Fcf, la future bourse régionale de valeurs mobilières constitue un des principaux instruments d'intégration économique. Elle sera érigée en société anonyme dont un minimum de 51% du capital sera retenu par le secteur privé et 2% par chaque Etat (Y compris la Guinée Bissau) soit au total 16%.

2 - Dans le cadre de l'intégration économique régionale, le conseil des Ministres de l'UEMOA, réuni à Ouagadougou le 20 septembre 1996, a eu, pour la première fois, à arrêter quatre (4) critères de convergence en matière de politiques budgétaires.

3 - La mise en oeuvre depuis juillet 96 au sein de l'UEMOA du Tarif Préférentiel Communautaire (TPC), nouvelle baisse de 30% des droits d'entrée applicables aux produits industriels agréés originaires de l'Union portant ainsi à 60% la réduction totale nécessaire pour aboutir au Tarif Extérieur Commun (TEC) le 1^{er} Janvier 1998, avec une suppression totale des droits de porte au sein de l'union pour faciliter les échanges commerciaux entre les Etats signataires des accords.

4 - Signature d'un accord de pêche entre le Sénégal et l'UE. D'une durée de 4 ans, l'accord autorise une prise annuelle de 400 000 tonnes dont 25 000 tonnes de sardine. La contre partie financière est de 7,8 milliards de fcfa.

5 - Application des normes de qualité et d'hygiène pour les produits de la pêche à destination de l'U.E..

6- Mise en place du volet Energie des barrages de l'O.M.V.S.

7- Etude - diagnostique de la fiscalité de l'entreprise privée visant l'inventaire de la chaîne fiscale et analysant les rapports entreprises/Administration fiscale et fournissant des données comparatives sur les pays compétiteurs devrait aboutir à la mise en place des adaptations nécessaires au système d'incitations à l'investissement et au développement de l'entreprise

OS 3 : DEVELOPPER L'INITIATIVE PRIVEE ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DANS LE DOMAINE DE L'AUTO-ORGANISATION

1- Mise en place d'un dispositif institutionnel d'appui à la compétitivité du secteur Privé : le Programme Cadre II avec sa composante relative à la promotion du secteur Privé, le projet « Entreprise et compétitivité » exécutée par la Cellule d'Appui à l'Environnement des Entreprises (CAEE), le projet de Renforcement des capacités du secteur Privé avec la Fondation du Secteur privé

2 - Renforcement de la promotion touristique par la participation à des foires et des salons spécialisés de professionnels du secteur.

3 - Appui des Tours Opérateurs pour la vente de la destination Sénégal

OS 4 ADAPTER L'ENVIRONNEMENT FINANCIER AUX BESOINS DES DIVERSES ACTIVITES ET FAVORISER L'AMELIORATION DE L'EPARGNE NATIONALE

1- Création d'une bourse de valeur régionale de valeur afin de diversifier les sources de financement de l'investissement et lui assurer les conditions d'un financement efficace ;

2- La mise en œuvre des instruments indirects de politique monétaire (adjudication symétrique , réserves obligatoires ...) ;

3- Renforcement de la promotion et de la sensibilisation en faveur des mutuelles d'épargne et de crédits.

OS5. AMELIORER LA QUALITE DES INTERVENTIONS DE L'ETAT DANS LA FOURNITURE DES SERVICES ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE

- 1 - Le désengagement de l'Etat se poursuit avec la privatisation de certaines entreprises (SONACOS, SONATEL) et des réformes institutionnelles ont permis la création de trois structures (une société de patrimoine SONES et une société d'exploitation SDE et l'Office Nationale d'Assainissement ONAS) à la place de la SONEES.
- 2 - Pour alléger et simplifier le fonctionnement, l'exploitation et l'utilisation des aires de dédouanement, la procédure de plombage des conteneurs par des sceaux inviolables est instituée.
- 3 - La préparation active de la réalisation des chantiers de l'Etat que sont : la revitalisation des vallées fossiles, le programme de développement de la Rive Gauche du fleuve, le canal du Cayor, la Ceinture Verte.
- 4 - L'option de renforcement d'une croissance forte et durable et de la compétitivité de l'économie sénégalaise est à l'origine de la création du Trade-point center, qui à l'instar de Singapour veut promouvoir l'investissement privé au Sénégal en faisant une plaque tournante dans les échanges commerciaux et un grand centre d'intérêt géostratégique pour les investisseurs étrangers qui pourraient grâce à ce dernier voir toutes les lenteurs administratives liées à l'importation et à l'exportation de leurs produits et intrants complètement, éliminées.
- 5 - Le recentrage des missions de la SODEFITEX
- 6 - L'amélioration de l'accès Nord du Port Autonome de Dakar et l'élaboration de son schéma directeur.
- 7 - La poursuite de l'amélioration des conditions de transport et de l'efficacité des entreprises du secteur.
- 8 - le Recentrage de la mission Petrosen
- 9 - Amélioration de l'approvisionnement en eau des maraîchers
- 10 - La création de la SIMRIZ pour la surveillance des marchés du riz
- 11 - Accroissement des infrastructures en matière de Santé, d'hydraulique rurale et urbaine.
- 12 - Accroissement des infrastructures en matière d'éducation.
- 13 - L'autorisation du gouvernement à la SENELEC d'importer le fuel oil destiné à ces unités de production a été obtenue.

OS 6 RENFORCER LE DEVELOPPEMENT ET L'INTEGRATION DES REGIONS

1. Adoption des textes organisant la nouvelle étape de la Décentralisation, en 1996 et démarrage effectif de la réforme en 1997.

2. Création d'un Fonds de dotation à la Décentralisation pour prendre en charge le fonctionnement des instances nouvellement créées au niveau régional et les dépenses de fonctionnement résultant du transfert de compétences.
3. Adoption du Plan National d'Aménagement du Territoire, le 23 janvier 1997.
4. Elaboration du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) et des Plans Régionaux d'Action pour l'Environnement (PRAE).
5. Parachèvement du Projet de Gestion et de Développement Urbains (PGDU). Ce projet clôturé le 28 Février 1997, a permis la mise en oeuvre du crédit communal, le renforcement des services techniques de la Communauté Urbaine de Dakar, et la mobilisation des ressources municipales.
6. Parachèvement du Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement Urbain du Sénégal (PADDUS). D'un financement de 3,9 milliards de F.CFA, avec une ventilation relativement équilibrée entre les deux secteurs concernés (Urbanisme et Décentralisation) ce projet a permis plusieurs réalisations - (Voir Annexe).
7. Elaboration de la lettre de politique de Décentralisation en Octobre 1996.
8. Mise en place de l'Agence de Développement Municipal (ADM)
9. Préparation d'un fonds d'Appui à la Décentralisation pour soutenir l'effort d'investissement des régions et des communautés rurales.
10. Démarrage de l'étude sur la fiscalité locale.
11. Elaboration du programme national de lutte contre la pauvreté dont la mise en oeuvre va épouser la philosophie de la Décentralisation.
12. Exécution depuis trois années du "Programme CERP/Développement des Communautés Rurales" dans les zones tests de Déaly et de Paos Koto.
13. Exécution à la base du Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (PGCRN).

OS 7 RENFORCER LE SYSTEME EDUCATIF, NOTAMMENT LA FORMATION TECHNIQUE ET L'EDUCATION DE BASE

- 1 - Une étude sur la pérennisation des volontaires de l'éducation est en cours.
- 2 - Poursuite de recrutement des volontaires de l'éducation et extension de la capacité d'accueil de l'élémentaire (de Mars 1996 à Mars 1997 1852 classes ont été réceptionnées)

3 - Mise en place d'un programme d'alphabétisation en priorité pour les femmes financée à plus de six (6) milliards et pour cinq ans par la Coopération Allemande , dans les régions de Kaolack et Fatick.

4 - Pour la maîtrise des flux de la carte scolaire et l'amélioration des apprentissages , une études réalisée par l'UNESCO est en cours de réalisation.

5 - La construction et la réhabilitation de 15 bibliothèques de lycée sont également achevés.

6 - Mise en place d'un Projet d'amélioration de l'Enseignement Supérieur.

7 - Exécution d'un important programme de formation à l'attention du personnel de Santé.

OS 8 : RENFORCER ET FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION ET PROMOUVOIR LA COMMUNICATION SOCIALE

1 - Le renforcement des relations de partenariat entre l'administration et le Secteur Privé dans un cadre de concertation.

2 - Renforcement du système sanitaire d'information, d'éducation et de communication par le développement des programmes et la diversification des canaux d'information ;

3- Renforcement de la presse privée, parlée et écrite.

OS 9 POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET ATTENUER LES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES DEFAVORABLES

1 - Octroi de l'autonomie financière aux hôpitaux et aux autres structures sanitaires ;

2 - Amélioration du système de production, d'approvisionnement et de distribution des médicaments et la rationalisation de leur utilisation ;

3 - Définition d'un statut juridique pour les organisations de santé communautaire ;

4 - Révision des textes sur l'utilisation des fonds communautaires affectés à la santé ;

5 - Début de mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté dans le cadre de la stratégie de développement humain durable.

OS 10 : ASSURER UNE Saine GESTION DES RESSOURCES DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - La délimitation des zones de pêche pour mettre fin au climat conflictuel entre les différentes pêcheries est déjà réalisée.

2 - La promotion de la butanisation et de l'utilisation des foyers améliorés.

3 - Le sauvegarde et Protection de l'écosystème sylvo-pastoral.

- 4- La rationalisation de l'exploitation forestière grâce au code forestier.
- 5 - La promotion des initiatives locales pour la conservation de la faune et l'exploitation cynégétique.
- 6 - La gestion des forêts classées avec les collectivités riveraines
- 7 - Le Programme de formation et d'information pour l'environnement (PF iE) au niveau de l'enseignement élémentaire
- 8 - Le Programme Sahélien Environnemental pour le Secondaire
- 9 - La Fondation pour l'environnement en cours d'élaboration
- 10 - Pour une meilleure gestion des ressources en eau les actions et mesures suivantes ont été prises :
 - mise en place d'un réseau national de surveillance continue de l'évolution des ressources
 - mise en œuvre de mesures de protection et de reconstitution des nappes
 - décret d'application du code de l'eau et textes de création d'un Comité technique et d'un Conseil supérieur de l'eau en cours d'approbation
 - modernisation des outils de gestion en vue d'assurer une exploitation rationnelle des ressources en eau.
 - Projets Hydrauliques en cours d'exécution : - CEO II, CEO 2-OPEP, Consolidation hydraulique(PCH4) ;

IV. LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Les mesures prises dans la période ont influé sur la compétitivité de l'économie et le développement humain durable. Ce chapitre examine successivement l'évolution de la compétitivité de l'économie sénégalaise en rapport avec le reste du monde , la situation du développement durable qui intègre le cadre de vie et le développement humain.

IV.1 La compétitivité de l'économie

La qualité de l'insertion de l'économie sénégalaise dans les relations économiques internationales au travers des échanges en biens et services internationaux et de l'évolution des flux d'Investissements Etrangers reste en deçà du niveau optimal pour assurer une croissance forte et durable. Le déficit structurel de la balance commerciale dénote la nature de notre insertion dans l'économie mondiale.

Le taux d'exportation (Exportations / PIB) s'établit à 28% après la dévaluation contre 25% en moyenne sur la période 1990-1992. Le taux de pénétration des Importations (Importations / Demande intérieure), indicateur d'intensité de la

concurrence étrangère sur le marché intérieur s'établit à 28% après la dévaluation (1995-1997) contre 29% sur l'ensemble de la période avant dévaluation (1990-1992) ceci malgré l'intensification des mesures ayant trait à la libéralisation.

Cette amélioration de la compétitivité de nos produits s'est accompagné d'une bonne relance de la croissance. Mais ces performances économiques restent sans une mobilisation importante de flux d'investissements étrangers. Les réformes entreprises depuis la dévaluation tardent à rendre notre espace économique très attractif, pourtant l'environnement politique et social est resté relativement stable.

Le Sénégal doit poursuivre sa politique visant à améliorer sa position compétitive pour attirer les capitaux en adoptant des mesures incitatives significatives aptes à consolider l'environnement du secteur privé. Il doit aussi promouvoir une croissance rapide du commerce en accordant une plus grande attention aux besoins des exportateurs et une plus grande ouverture pour les importations.

Ce chapitre examine les facteurs de la croissance et la réaction du système productif suite à la dévaluation et aux réformes mises en oeuvre.

IV.1.1 Les Facteurs de croissance

L'économie sénégalaise renoue avec la croissance. L'année 1994, marquée par la dévaluation, constitue une année de rupture à partir de laquelle le taux de croissance du PIB a progressé fortement de 4,8% en 1995 puis 5,6% en 1996 et 6%³ en 1997. Au regard des orientations du IX^{ème} Plan l'essentiel de la croissance devait être tiré par l'investissement et les exportations.

³ D'après les premières estimations de la la DPS .

TABLEAU 2 : CROISSANCE DES DIFFERENTS SECTEURS ET LEUR CONTRIBUTION A LA PIBE

ANNEES	1994		1995		1996		1997	
	Tc sectoriel	Contribution	Tc sectoriel	Contribution	Tc sectoriel	Contribution	Tc sectoriel	Contribution
Primaire	3,0%	2,98%	0,9%	0,24%	7,5%	1,82%	-1,7%	-0,26%
Agriculture	18,7%	2,37%	-2,9%	-0,34%	10,9%	1,33%	-8,9%	-0,93%
Elevage	3,7%	0,32%	4,1%	0,35%	4,0%	0,33%	5,0%	0,41%
Pêche	10,2%	0,27%	8,0%	0,22%	5,3%	0,14%	9,1%	0,25%
Forêt	2,0%	0,02%	2,0%	0,02%	2,0%	0,02%	2,0%	0,02%
Secondaire	2,2%	0,40%	9,7%	2,14%	7,4%	1,62%	9,6%	2,34%
industries extrac.	-4,1%	-0,01%	0,0%	0,00%	-10,8%	-0,02%	8,5%	0,01%
Huilerie	7,1%	0,04%	12,4%	0,08%	-9,1%	-0,05%	-40,9%	-0,13%
Energie	4,9%	0,12%	5,0%	0,12%	4,3%	0,10%	6,5%	0,16%
BTP	4,2%	0,16%	12,5%	0,51%	17,5%	0,80%	17,5%	0,88%
Autres indust.	0,6%	0,08%	9,7%	1,42%	5,4%	0,78%	9,5%	1,42%
Tertiaire	0,5%	-0,77%	5,5%	2,96%	5,4%	2,90%	9,1%	5,00%
Transports	-3,0%	-0,33%	4,9%	0,53%	4,0%	0,42%	8,5%	0,92%
Commerce	-4,0%	-0,96%	5,3%	1,27%	5,6%	1,34%	10,2%	2,52%
Autres services	2,7%	0,52%	6,0%	1,16%	5,9%	1,14%	8,0%	1,56%
PIBE	2,2%	2,61%	5,2%	5,34%	6,2%	6,34%	6,6%	7,08%

Trois années après la dévaluation, l'examen de la structure économique et du type de croissance, montre du côté de l'offre, que la part de chaque secteur dans la PIBE est restée stable. En moyenne, sur les trois années qui ont précédé la dévaluation, les parts des secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans la PIBE s'établissent respectivement à 23,2%, 21,0% et 55,7% contre respectivement 23,3%, 22,4% et 54,3% pour les trois années après dévaluation.

La contribution du secteur primaire au PIB reste stable (autour de 20%) après la dévaluation. Sa croissance continue de rythmer l'évolution de la production sauf pour l'année 1997 qui a connu une croissance de 6% et ce, malgré la chute du sous secteur dominant du primaire à savoir l'agriculture. La structure du primaire connaît une lente modification en faveur de l'élevage et de la pêche; la forêt restant stable.

La période avant dévaluation est marquée par un fléchissement des activités du secondaire en raison des contre performances des industries extractives (-23,8% de croissance en 1991 et -20% en 1993) et des huileries par la baisse de la production agricole (-16,9% en 1991 et -24,9% en 1993). Après la dévaluation le secondaire a retrouvé un rythme de croissance moyen de près de 9% porté essentiellement par les BTP (12,5% en 1995, 17,5% en 1996 et 17,5% en 1997 contre 3,9%; 4% et 5% pour les trois années antérieures à la dévaluation) et « Autres Industries » qui gagne 6 points de croissance par rapport à la première période.

Le tertiaire domine dans la composition du PIB avec près de 52% en moyenne pour les années 1995 et 1996 pour atteindre 54% en 1997. Sa croissance est la plus rapide en comparaison des autres secteurs. Depuis la dévaluation le taux de croissance a doublé essentiellement du fait de la branche commerce.

Tableau 3 : Poids des différents emplois du PIB⁴ (en %)

	89-93	1994	1995	1996	1997
PIB	1488	1526,7	1599,4	1689,4	1790,1
CF	93,7	90,3	87,9	86,0	84,4
FBCF	12,4	12,7	13,4	13,9	14,2
EXPORT	25,4	29,2	27,9	28,5	29,1

Tableau 4 : Evolution des emplois du PIB

	89-93	1994	1995	1996	1997
PIB	0,10	2,0	4,8	5,6	6,0
CF	0,31	-1,8	2,0	3,4	3,9
FBCF	-0,10	1,7	10,4	9,4	8,7
EXPORT	-0,30	8,1	9,6	8,1	8,3

Tableau 5 : Contributions à la croissance du PIB.

	89-93	1994	1995	1996	1997	Moyenne 94-97
PIB	0,10	2,0	4,8	5,6	6,0	4,6
CF	0,29	-1,62	1,76	2,92	3,29	1,58
FBCF	-0,01	0,21	1,39	1,31	1,23	1,03
EXPORT	-0,07	2,36	2,68	2,31	2,41	2,44

L'examen comparé des contributions de la consommation, de la FBCF et des exportations avant et après dévaluation indique :

- un rôle plus accru des exportations dans la croissance du PIB après la dévaluation : de -0.07% en 1989-93 elle est passée à 2.44% entre 1994 et 1997.
- la consommation finale est passée de -1.62 l'année de la dévaluation à une contribution positive avec un trend positif depuis 1995 - 2.65% en moyenne sur la période 1995-97 -.
- la FBCF sur laquelle devait reposer la stratégie de croissance, a atteint un pic de 1.39% en 1995 avant de commencer à décroître régulièrement sur les deux années suivantes.

⁴ Les importations n'étant pas dans les ressources pour les besoins de l'analyse, la somme des poids des différents emplois est supérieure à 1.

IV.1.2 La dynamique du système productif.

L'analyse de l'évolution des comptes économiques montre une rupture d'avec la récession de 1993 (-2.1% de croissance réelle). Les résultats pressentis en 1997, bien qu'étant en deçà des attentes, confirment le maintien de la tendance positive.

D'une manière générale, le secteur productif connaît certaines difficultés notamment:

- l'inélasticité de l'offre ;
- l'inadéquation du système de financement ;
- le manque d'adaptation au contexte mondial ;
- la faible productivité ;
- la faible motricité des branches.

Pourtant, il existe des atouts dont les plus importants sont : l'existence de ressources humaines de bonne qualité, l'existence de potentialités appréciables dans les domaines agricole et halieutique et évidemment la position géographique du pays.

La dynamique du secteur productif ne peut être durable sans tenir compte de l'évolution de l'environnement international notamment des accords sur les produits agricoles, le textile et les programmes de désarmement tarifaire. En effet, cette évolution génère des défis majeurs dont la réponse réside dans la maîtrise technologique et donc la remise en cause permanente des équipements et des niveaux de formation des employés. L'Accord Multi-Fibres en est une parfaite illustration.

L'intégration des activités

Jusqu'à un passé récent, le secteur productif a présenté un profil très désarticulé, qui a limité son évolution. Une analyse récente du tableau entrées-sorties de l'économie sénégalaise pour l'année 1990 a révélé des résultats intéressants sur le dynamisme sectoriel.

Le secteur des BTP constitue la principale branche motrice avec un coefficient multiplicateur égal à 3,33, signifiant que si la demande qui lui est adressée augmente de cent unités, le produit national va croître de 333 unités. Les secteurs qui suivent sont l'Energie et les Autres Services qui ont des coefficients de 2,6. Les secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage viennent en dernière position. Le classement qui ressort de cette étude montre que le secteur primaire n'a pas une grande capacité de relance. Il convient pour donner plus d'efficacité au secteur des BTP et de l'Energie, de baisser leur contenu en importations (respectivement 50% et 30%). Un des objectifs, était de corriger la faiblesse des interdépendances afin d'améliorer l'efficacité du système productif.

Pendant la période récente de 1996 et 1997, de nouveaux créneaux de production ont vu le jour. Leur poids n'est pas encore significatif dans la production, mais leur contribution à l'amélioration des interdépendances sectorielles est importante.

Le Secteur Primaire

De par sa contribution dans la formation du PIB - 19.8% en 1997 -, le secteur primaire est devenu le troisième secteur après le tertiaire et le secondaire. Il regroupe principalement l'agriculture, la forêt, la pêche et l'élevage.

L'Agriculture a un niveau d'autoconsommation élevé et fournit des produits intermédiaires à l'élevage et aux industries de transformation. Les demandes de consommation des autres branches restent encore très faibles et ne concernent que l'industrie, l'élevage et le commerce. La part de l'Agriculture dans le PIB ne cesse de reculer ces deux dernières années : entre 1995 et 1997, elle est passée de 10.3 % à 9.3%. Cette baisse est surtout imputable à la chute des productions arachidière et céréalière, qui représentent une part importante de l'ensemble de la production agricole. Par contre, la production cotonnière a évolué de 27.8% entre 1996 et 1997 et l'horticulture s'est encore confirmée dans ses performances.

Les contre-performances, enregistrées au cours de cette récente période, outre les aléas climatiques, sont imputables à la faible utilisation des intrants agricoles, et aux équipements encore rudimentaires. L'implication du secteur industriel dans la promotion et le développement de l'agriculture est encore très timide.

Le secteur de la forêt a une contribution faible dans la formation du PIB (0,8%). Elle offre un produit intermédiaire à un important secteur informel qui regroupe les activités comme la menuiserie de bois et la fabrication de produits alimentaires. Celles-ci se sont développées au cours de cette période récente et devraient permettre au secteur de la forêt de réaliser quelques performances.

Par ailleurs, la consommation des ménages en bois de chauffe et en charbon de bois, a baissé au cours de cette période grâce aux politiques de l'Etat en faveur de la promotion du gaz naturel. En terme de production, le secteur n'a pas connu de croissance en 1997. Le secteur de la forêt, pour son activité de production de charbon de bois et de bois, est en aval du secteur du transport qui fournit l'essentiel des consommations intermédiaires. Les produits de la cueillette entrent progressivement dans la transformation industrielle. Ce processus mérite d'être soutenu dans le cadre d'une stratégie conforme aux orientations du IXème Plan d'Orientation.

Le secteur de la pêche a réalisé des gains de compétitivité avec la dévaluation du franc CFA. Le marché à l'exportation est devenu plus rentable ce qui explique l'éviction de la demande intérieure.

La pêche industrielle a enregistré une croissance en 1996, qui pourrait se maintenir en 1997. En 1996, l'intégration de ce secteur s'est davantage confirmée, par un accroissement de l'offre de produits transformés. Cette tendance s'est

quand même poursuivie en 1997. L'adoption des normes européennes fixées pour les entreprises sénégalaises a participé au développement des investissements. Cette pêche s'est davantage orientée vers l'extérieur, avec les investissements directs sous forme de location de services des navires étrangères. Pour la pêche artisanale, la production a également augmenté en 1996 et 1997, au vu de l'évolution du nombre de pirogues de pêche. En aval de ce secteur, outre les entreprises de transformation, qui ont augmenté en nombre, le secteur de fabrication de glace s'est développé.

L'élevage est le deuxième sous secteur du Primaire après l'Agriculture, compte tenu de sa contribution à la formation du PIB (plus de 7%). En 1996, ce secteur a connu une croissance positive qui s'est davantage confirmée en 1997. Ce bon résultat s'explique surtout par l'importance de la demande de consommation au profit des industries alimentaires. Il demeure fragile en raison des conditions climatiques et de la situation sanitaire. Il reste toujours extensif.

Le Secteur secondaire

Le secondaire représente 19,4% du PIB en 1995. La tendance observée au cours de cette période récente (96/97), montre une croissance positive de ce secteur, mieux que celle enregistrée par le secteur agricole. En conséquence, le modeste changement de structure du PIB, a profité au secteur secondaire. Ce résultat positif enregistré au cours de cette période est perçu de manière très différente selon les sous secteurs.

La production des huileries a baissé au cours de cette période récente compte tenu des faibles résultats enregistrés au niveau agricole par la culture arachidière. Sur le plan informel, une quantité de plus en plus importante d'arachide est transformée par les fabriques d'huile domestique en milieu rural. La concurrence des huiles végétales au niveau mondial affecte les exportations d'huile d'arachide.

Les autres industries alimentaires ont enregistré le meilleur résultat du secteur secondaire, avec l'apparition de nouvelles unités industrielles dans le domaine des produits alimentaires. Ce résultat assez significatif est surtout profitable aux branches en amont de ces activités, comme la production de céréales et la cueillette (bouye, bissap, ditax...).

L'Energie a enregistré une croissance positive au cours de la période couvrant 1996/1997, entraînant ainsi l'augmentation de la demande de produits pétroliers.

Les industries diverses regroupent celles de la transformation du Bois, de la Confection, des Papiers-Carton, de l'Imprimerie et de la Mécanique. A ce niveau aussi, de grandes performances sont enregistrées depuis la dévaluation. Au cours de cette période récente, cette tendance s'est beaucoup plus confirmée surtout

pour le sous secteur de la Confection (Cuir, Textile) grâce au développement de nouveaux créneaux d'exportation. L'activité de fabrique d'instrument de musique constitue la révélation récente, ainsi que la confection de meubles. Ce nouveau dynamisme renforce les relations entre l'industrie et la forêt d'une part, et entre l'industrie et l'élevage d'autre part.

Les Bâtiments et Travaux Publics constituent le secteur le plus important de l'économie du point de vue des effets d'entraînement sur les autres secteurs. Cette activité s'est montrée très dynamique au lendemain de la dévaluation. Aussi bien dans le moderne que dans le sous secteur traditionnel, le rythme de croissance au niveau des BTP est sans précédent et ceci grâce aux investissements des non résidents. Son poids dans le secondaire est passé 18% en 1994 à 21,4% en 1997. Son taux de croissance moyen au cours de cette période est de l'ordre de 13,8%. Les performances sont atténuées par l'activité de fabrique de ciment qui souffre d'un problème de saturation des capacités de production depuis la dévaluation. En dehors des produits de la menuiserie métallique, le secteur des BTP demeure toujours un grand utilisateur de produits importés.

Le Tertiaire

C'est le secteur le plus important de l'économie du point de vue du poids qu'il représente dans le PIB. Le résultat le plus important dans l'activité économique est réalisé par le Tertiaire.

Le sous secteur du Commerce, le plus dynamique du tertiaire, va enregistrer une croissance en dessous de ces performances en 1997, en raison de la baisse de la production agricole. Les indicateurs observés au niveau de la TVA, révèlent une hausse de la production commerciale, imputable au regain des activités du secteur intermédiaire.

Le tourisme occupe la deuxième place en matière de génération de recettes d'exportation après la pêche. Il vient avant l'arachide et les phosphates, malgré les événements douloureux de la Casamance où la plupart des hôtels ont fermé entre temps. D'après le taux de croissance des arrivées à l'aéroport de Dakar, le secteur a connu une évolution positive entre 1996 et 1997, confirmant ainsi sa place dans l'économie.

Le sous secteur des transports est le principal fournisseur de produits intermédiaires à celui de la forêt. Il intervient aussi dans l'Agriculture de façon peu significative. Sa demande de produits intermédiaires est principalement adressée au secteur pétrolier. Au cours de la période récente (96/97), le secteur des transports a connu des changements de formes. Le secteur informel a davantage progressé avec l'affaiblissement du transport urbain pour le secteur structuré, et la suppression du transport ferroviaire et interurbain des voyageurs.

Globalement, le secteur des transports a connu une croissance environ de 5% en 1996, qui va se poursuivre en 1997. Cette performance est due surtout au regain de dynamisme du trafic portuaire. Le fret aérien, qui avait chuté en 1994 avant de se redresser un peu en 1995, enregistre une hausse de plus de 20% en 1996. Ce résultat est dû à l'augmentation des exportations de marchandises.

Dans le domaine des télécommunications, la croissance de la production est relativement élevée, du fait du dynamisme de ce secteur, tiré par la consommation. La multiplication des télécentres a conduit à une baisse relative du prix à la consommation commercialisé dans le secteur informel. Avec la diversification des produits (introduction du téléphone cellulaire), l'industrie des télécommunications semble confirmer les performances dans les années à venir.

De manière générale, le système productif a connu des changements, peu importants, allant dans le sens de l'amélioration des interdépendances sectorielles. L'émergence de l'Industrie culturelle contribue à l'amélioration des échanges interbranches. Dans le domaine de l'artisanat, il a été identifié un développement de nouveaux créneaux avec les fabriques d'instruments de musique. Par ailleurs, les relations existantes se sont aussi renforcées, comme entre autres, entre les BTP et la menuiserie métallique, la forêt et l'artisanat.

IV.1.3 La politique des prix et des salaires

Depuis 1979 la politique des prix et des salaires s'est inscrite dans une dynamique de vérité avec l'approfondissement de la libéralisation de l'économie. Cette tendance s'est poursuivie au lendemain de la dévaluation par l'adoption d'un ensemble de mesures d'accompagnement pour maintenir notre position compétitive.

Les prix

De manière générale les prix des biens et services sont déterminés par le marché à l'exception d'un nombre réduit dont l'évolution est soumise à autorisation préalable (les produits énergétiques , les médicaments et les services de santé , l'eau , le téléphone...) :

- les prix à la production agricole : pour le secteur agricole , la hausse des prix au producteur de 1994 a tenu compte des prix sur les marchés internationaux et de la viabilité des filières agricoles (43%, 30% et 6% respectivement pour l'arachide ,le coton et le riz paddy). Depuis 1995, le prix au producteur du riz paddy est libéralisé et ceux de l'arachide et du coton sont désormais fixés par un comité interprofessionnel avec la mise en place d'un mécanisme de soutien ;
- les prix des produits industriels sont libres;
- les prix au consommateur : les mesures prises devaient limiter les effets négatifs de la dévaluation sur les consommateurs en s'assurant entre autres que les hausses de prix des biens et services essentiels étaient en dessous du taux de dévaluation

(50%). En 1994, l'indice des prix du PIB (87 base 100) est passé de 141.2 à 153.2 en 1995, puis de 157.2 en 1996 à 161.0 en 1997, soit un taux de croissance annuel de 8.5% en 1994/95, 2.6% en 1995/96 et 2.5% en 1996/97. Pour atteindre cet objectif une politique budgétaire stricte, axée sur une maîtrise des dépenses a été menée. Ainsi pour les biens de première nécessité les hausses des prix ont pu être contenues entre 20 et 33%. Pour l'eau, l'électricité, le gaz butane et le téléphone, les prix ont varié entre 22% et 30%. Pour les produits pétroliers, le ciment et les transports, la hausse s'est située entre 20 et 30%. Cette limitation de la hausse des prix s'est traduite par un coût de 45,5 milliards de F CFA en 1994 supporté par l'Etat à hauteur de 70%. Avec l'appui de nos partenaires, un filet de protection sociale a été mis en place pour atténuer les coûts sociaux de la dévaluation, d'un montant de 15 milliards de F CFA répartis comme suit : 8 milliards pour soutenir le prix du riz ; 2 milliards pour soutenir le prix du blé ; 3 milliards pour les médicaments et 2 milliards pour les dépenses d'éducation. En 1995 presque le même montant a été reconduit malgré une prévision à la baisse pour le filet de sécurité avec la libéralisation des prix du riz, du ciment, du sucre et de l'huile.

Les salaires

La politique des salaires est encore assez rigide au niveau de la fonction publique vue l'évolution du SMIG, tandis qu'au niveau du secteur privé le salaire se fixe de gré à gré et les augmentations de salaire se font au sein de conventions collectives.

Au lendemain de la dévaluation, pour atténuer ses effets sur le pouvoir d'achat des travailleurs, les pouvoirs publics ont rétabli les salaires en Janvier 1994 à leur niveau d'avant le plan d'urgence qui avait institué la réduction des salaires du secteur public de 15% et le prélèvement sur les salaires du secteur privé de 4%. A partir d'Avril 1994 les salaires de la Fonction Publique ont été augmentés de 10% en moyenne, hausse ayant bénéficié d'une neutralité fiscale. Ainsi le SMIG officiel n'a pas changé entre 1992 et 1995. Au niveau du secteur privé, les négociations entre partenaires sociaux ont abouti à des hausses de 5 à 20% des salaires catégoriels après la dévaluation, suivies d'une augmentation de 5% en 1996.

Tableau 6 : SMIG et Salaire Moyen de la Fonction Publique

<i>Années</i>	1992	1994	1995
Salaire mensuel du Smigard	34850 frs	34850frs	34850frs
Salaire moyen mensuel brut	169249frs	166498frs	187867frs
Salaire moyen brut en F. constant	174053frs	152989frs	139918frs

IV.1.4 La relance de l'investissement

L'investissement est un levier central dans les stratégies de croissance. La FBCF rapportée au PIB en volume est pratiquement restée constante entre 1992 et 1995 avec 13%, avant d'atteindre 14% en 1996 et 14.2% en 1997. Au terme du neuvième plan de développement économique et social le taux de FBCF devrait

atteindre au moins 20%. Pour se maintenir sur le sentier de croissance retenu, une accélération du rythme de croissance de la FBCF est nécessaire.

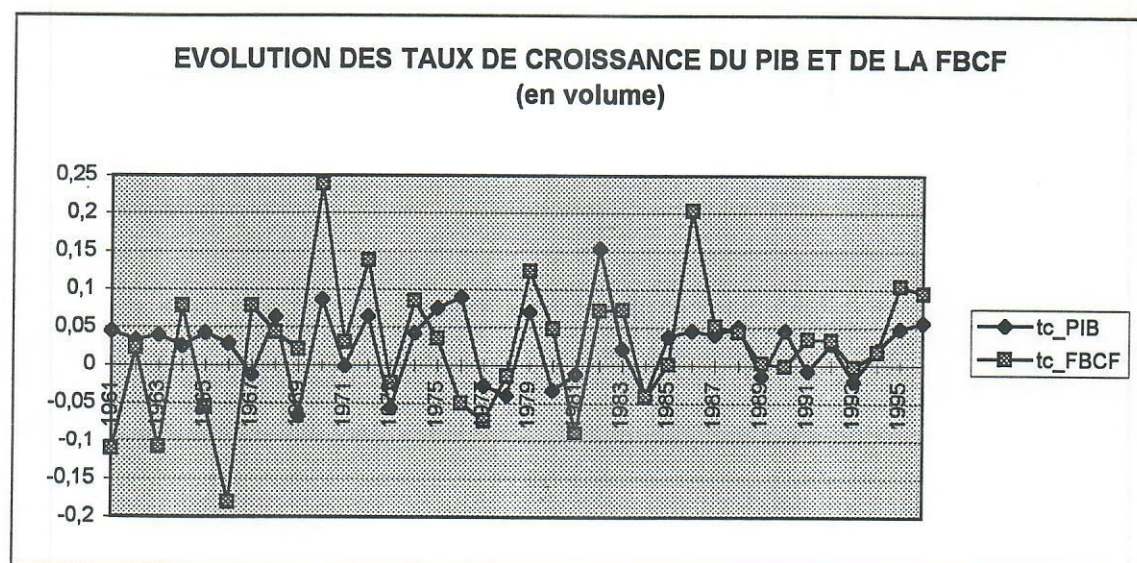
Depuis 1994, la FBCF s'est inscrite en hausse en termes réels ainsi que sa productivité. La répartition de la FBCF entre agents n'a pas beaucoup évolué depuis la dévaluation. Ce sont les ménages qui enregistrent, en volume un plus fort taux de croissance (11% en 1995 et 17,7% en 1996) avant les entreprises (12,5% et 10% pour les mêmes années). Les estimations de 1997 font état d'un niveau record en termes de croissance des investissements réalisés par les entreprises contre une légère progression de l'investissement public et un désinvestissement des ménages

Tableau 7: Variation annuelle de la FBCF en FCFA de 1987 des agents (en %)

Agents	1994	1995	1996	1997
Entreprises	2	12.5	10	14
Ménages	4.5	11	17.5	-1
Administrations	0	7	4.5	5

Source : DPS, MEFP

Graphique 1



L'investissement privé

Les pouvoirs publics ont clairement affiché leur volonté de faire reposer l'objectif de croissance sur le secteur privé. Dans cette optique, les mesures destinées à encourager l'investissement privé ont porté sur la mise en œuvre du programme de privatisation et sur l'amélioration de la compétitivité de l'économie. Des réformes portant sur l'amélioration et la sécurisation de l'environnement fiscal, réglementaire, institutionnel et juridique de l'entreprise ont été également menées. Le Programme d'Ajustement Structurel et de Compétitivité du secteur privé (PASCO) a abouti au démarrage du Projet d'Appui au Secteur Privé (PASP) qui

propose un plan d'action à moyen terme avec trois volets : i/ le groupe de réflexion pour la croissance et la compétitivité (GRCC), ii/ la fondation du secteur privé (FSP), iii/ le comité de réforme juridique (CRJ).

Sur la période 1995-1997, la FBCF aux prix de 1987, pour les entreprises, est passée de 111 milliards en 1995 à 122.1 en 1996 et à 139.2 en 1997, soit un taux de croissance moyen annuel de 11.9%. Cette augmentation de la FBCF privée en volume suit celle de la productivité du capital qui passe de 35.9% en 1995 et 40% en 1996 soit une productivité moyenne sur la même période de 38%.

La FBCF privée, rapportée au PIB en volume, était de 6.4% en 1994, 6.9% en 1995, 7.2% en 1996 et 7.8% en 1997. Cette faible progression du taux de la FBCF privée montre la nécessité de poursuivre et de renforcer les mesures pour atteindre l'objectif de croissance à deux chiffres. En raison des marges de manoeuvre limitées dans les domaines fiscal et douanier, la priorité doit être portée à la réforme de la justice, à l'amélioration de la qualité des prestations de service de l'administration et à la mise en place d'infrastructures d'appui à la production de qualité.

Au niveau du Guichet Unique, les demandes d'agrément ont évolué ces dernières années de façon favorable aux activités manufacturières dont les intentions d'investissement ont été multipliées par près de 3.

Tableau 8: ACTIVITES D'AGREMENT DES INVESTISSEMENTS (en milliards).

ANNEES	1993	1994	1995	1996
AGRICULTURE	11.5	9.9	19.3	24.3
ELEVAGE	5.1	1.5	6.1	3.5
PECHE	3.9	8.5	9.3	14.8
ACTIVITES MANUFACTUR.	20.8	97.5	49.8	139.1
ACTIVITES MINIERES ET BTP	11.3	1.7	12.2	6.4
TOURISME	13.5	6.5	24.8	19.3
SERVICES / P.M.E.	2.4	1.8	5.1	3.1
TOTAL (milliards FCFA)	68.5	127.3	126.5	210.5

Source : GUICHET UNIQUE, MEFP

L'analyse de la ventilation régionale des agréments durant la période de 1988 à 1997 montre que les régions de Dakar et Thiès constituent les sites privilégiés des investisseurs privés. La région de Dakar avec 1 096 unités agréées, bénéficie de

36,5% du montant global des investissements. Quant à celle de Thiès, qui localise 239 unités agréées, sa part relative est de 54,1% des investissements prévus.

Les intentions d'investissement sont faibles dans les régions de Saint-Louis, Louga, Ziguinchor et Diourbel où leur niveau se situe entre 3,5% et 1,3%. Pour ce qui est des autres régions, elles sont moins de 1% : Fatick (0,6%), Kaolack (0,3%), Tambacounda et Kolda chacun (0,2%).

S'agissant du Fonds de Promotion Economique (FPE), 75% du montant des financements globaux sont réalisés à Dakar créant ou consolidant 26 156 emplois, soit 48,8% du total. En ce qui concerne la région de Thiès, elle reçoit 10,8% des financements mais pour un nombre d'emplois faible représentant seulement 8,23% du total. Les régions de Saint-Louis et Ziguinchor ont bénéficié respectivement de 6,3% et 3,2% du montant des financements. Quant aux autres régions, le niveau des financements y est très faible ; il est compris entre 1,5% à Fatick et 0,05% à Kolda.

Le volume des investissements dans la zone franche est en recul depuis plusieurs années alors que ceux des domaines industriels restent très modérés . Un nouveau mécanisme d'attraction des investissements vent d'être créé avec la loi sur les entreprises franches d'exportation . Comme les entreprises de la zone franche ne des point francs , les unités agréées sous ce régime ne bénéficieront pas des accès préférentiels de l'UEMOA

L'investissement public

La mise en place d'infrastructures structurantes tels que les aménagements hydro-agricoles (primaire et secondaire), la poursuite de la réhabilitation et l'extension du réseau routier, la libéralisation du fret aérien, l'amélioration de la fourniture d'électricité , l'amélioration et l'extension des réseaux téléphoniques et la diversification de ses services constituent des facteurs essentiels pour l'amélioration d'un environnement propice à la production. L'Etat doit assurer aussi la disponibilité d'une main d'oeuvre d'un niveau de qualification adapté aux besoins des firmes internationales. L'Etat a encore un rôle prépondérant à jouer dans tous les secteurs d'appui à la production et le primaire. Son implication dans la mise en place d'infrastructures structurantes doit se traduire par un accroissement du contenu en formation brute de capital fixe (FBCF) des investissements publics pour assurer une base durable à la croissance. Ces dernières années, le volume des investissements publics a fortement évolué à la hausse. Le taux de FBCF dans les investissements publics est passé de 51.8 en 1994 à 39 en 1995.

L'écart entre les prévisions et les réalisations reste encore élevé. Le taux moyen de réalisation de 1994 à 1996 est de 71.9%, et évolue régulièrement à la baisse depuis 1994. La répartition sectorielle des investissements publics montre une prépondérance du secteur quaternaire, suivi du primaire, du tertiaire et du secondaire .

Le secteur primaire, en particulier l'agriculture, a pesé en moyenne sur la période 1994-1996 dans les investissements publics 33.9% des réalisations, avec un taux de croissance moyen de -6.7%. L'agriculture occupe de loin la première place. Pour l'année 1997, la part du primaire est prévue à 30%.

Le secteur secondaire, conformément à la stratégie de croissance axée sur le secteur privé, est le secteur dans lequel le désengagement de l'Etat en termes d'investissement est le plus net. Sa part moyenne dans les investissements publics réalisés entre 94 et 96 est de 11%. Le taux de croissance moyen des investissements publics dans ce secteur sur la période 1994-1996 est de -17.6%. L'énergie, surtout le volet solaire, a le plus bénéficié des investissements dans ce secteur. L'Etat éprouve des difficultés à mobiliser des ressources pour financer les investissements de l'énergie conventionnelle nécessaires pour fournir un service de qualité aux entreprises.

La part du tertiaire dans les investissements publics est de 13.4% en moyenne sur 1994-1996, avec un taux de croissance moyen de -3.7%. L'essentiel des investissements est fait dans les transports. Cette prépondérance s'explique par la nécessité d'améliorer les perspectives de débouché du système productif et de réduire l'enclavement du pays par rapport à l'UEMOA. Par ailleurs, la coordination intermodale doit être renforcée. Les nouveaux investissements dans le secteur doivent s'articuler autour de l'objectif de désenclavement des marchés nationaux, régionaux et sous-régionaux. Dans le domaine des télécommunications, le faible niveau des investissements s'explique par la prise en charge par la SONATEL de son développement.

Le quaternaire absorbe 41.7% des investissements publics sur la période 1994-1996. Son taux de croissance est positif (7.3% en moyenne) . Le sous-secteur de l'éducation révèle un faible taux d'exécution des investissements. La demande demeure pourtant très forte surtout dans les régions où les niveaux de scolarisation restent très faibles. Pour la santé, le taux d'exécution des investissements est de 97.6% en 1995 et 69.1% en 1996. Cette situation est loin de répondre à la demande en raison des besoins importants découlant des indicateurs de santé. Les secteurs eau potable/assainissement et logement réalisent des taux d'exécution satisfaisants. Les besoins dans ces deux secteurs demeurent très importants.

Tableau 10 : VOLUME ET REPARTITION DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC REALISE DE 1994 A 1996 PAR SECTEUR (volume en milliards de F CFA).

	9 4		9 5		9 6		Moyenne
	IV. REAL.	%	IV. REAL.	%	IV. REAL.	%	%
PRIMAIRE	45,1	37.1	56,7	32.2	31.5	26	31.8
SECONDAIRE	13,9	11.5	24.2	13.7	11.4	9.4	11.5
TERTIAIRE	13.7	11.2	27.2	15.5	20.6	17	14.6
QUATERNAIRE	48.8	40.2	67.9	38.6	57.7	47.6	42.1
TOTAL	121.5	100	176.1	100	121.3	100	100

Le bilan des investissements par région n'étant pas disponible, l'investissement public dans les régions est analysé à partir du PTIP 1997-1999.

L'option de décentralisation des infrastructures et équipements est matérialisée pendant la période récente par un effort de désenclavement des régions périphériques (réalisation de la route Dialakoto-Kédougou, démarrage des travaux de la route Tambacounda-Kidira-Bakel et réhabilitation de grands axes routiers), par l'électrification rurale, et par un accroissement de la capacité d'investissement des Collectivités Locales à travers le crédit communal qui apporte aux Communes, un crédit remboursable sur la base de la présentation d'un projet bancable et à travers l'AGETIP qui apporte aux Collectivités Locales, un précieux appui dans la réalisation d'infrastructures et d'équipements collectifs.

L'analyse régionale du Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP) montre que des efforts restent encore à faire pour atténuer les disparités régionales et rendre l'espace national dans sa totalité attractif surtout vis à vis de l'extérieur.

Le PTIP 1997/1999 totalise un volume d'investissements global prévisionnel de 1800 milliards de fcfa pour 340 projets dont 30 concernent deux ou trois régions à la fois.

La répartition régionale globale révèle de grandes disparités d'une part entre le niveau national et les régions et d'autre part entre les régions elles-mêmes.

Le niveau national occupe la moitié des projets (155 sur 310) représentant 61,61% du volume global des investissements. Cette rubrique comprend tous les projets dont on ne peut pas faire une répartition régionale du coût total soit parce que le projet concerne plus de trois régions, soit par ce que le projet s'exécute au niveau central avec une envergure nationale. En dehors de la région de Dakar et celle de Saint-Louis qui ont autour de 10% de l'enveloppe, les autres régions ont moins de 5% des investissements.

Au plan sectoriel, on note la faible diversification des investissements régionaux. C'est ainsi que la région de Louga ne compte aucun projet spécifique pour les secteurs primaire, secondaire et quaternaire. Le secteur tertiaire n'est représenté que par un seul sous-secteur. La région de Kaolack ne compte aucun projet spécifique pour le secteur secondaire.

L'examen de l'évolution du contenu en FBCF des investissements publics et l'écart de plus en plus important entre réalisation et prévision révèle une faible efficacité de l'investissement public. Cette situation est imputable à la capacité de formulation et d'exécution des projets par les ministères techniques et aux procédures longues et complexes depuis l'évaluation ex-anté jusqu'à celle ex-post. L'absence de fiches d'exécution technique suite à l'évaluation ex-anté allonge les durées de mobilisation des ressources. Par ailleurs, la gestion administrative des projets pèse lourdement sur leur contenu en FBCF.

Le financement de l'investissement

L'investissement public est dans une grande proportion financée par l'extérieur: 67% en 1994 et 74% en 1995. L'investissement privé est assuré essentiellement par le système bancaire et l'extérieur. L'Etat a négocié certaines lignes de crédits domiciliées dans les banques au profit du privé.

Financement interne

Tableau 11: REPARTITION DES CREDITS MOYEN ET LONG TERME
(EN MILLIARDS DE F CFA)

Activités	Moyen et long terme	
	Déc. 1995	Déc. 96
Agricoles et annexes	6.5	7.6
minières	508	852
Industrielles	26	39.7
Bâtiments, T.P.	10.3	10.3
Commerce ⁵	99.6	105.1
transports communications	6.4	6.1
Services divers	33.7	35.3
TOTAL	183.1	205.1

⁵ Commerce de gros et détails, Restaurants, Hôtels

--	--	--

Source : Centrale des risques. BCEAO.

Les crédits, au secteur privé, déclarés à la centrale des risques se chiffrent en 1995 à 183.1 milliards et 205.1 milliards pour 1996. Ces crédits ne concernent que le moyen et le long termes. Les crédits à court terme ont reculé en 1996 passant de 332.5 milliards à 246.1 milliards. En somme, le financement bancaire a atteint 515.5 milliards en 1995 et 451.2 en 1996.

Le rôle des systèmes de financement décentralisé est encore très faible dans le financement de l'investissement : les crédits octroyés étaient de 3,2 milliards en 1994 et 5,1 milliards en 1995.

Du côté de l'Etat, le budget consolidé d'investissement (BCI) a mobilisé 45.6 milliards en 1995, 39.6 en 1996 et prévoit 50 en 1997. Les ressources internes en capital par rapport aux recettes fiscales représentent en moyenne 11% sur la période 1995-1996 et la part du budget en capital sur les investissements du TOFE s'établit à 31.5%. En juillet 1997, seuls 10 milliards ont été mobilisés. En règle générale l'essentiel des dépenses est exécuté dans le dernier trimestre de l'année.

Financement externe

L'investissement public est, dans une grande proportion, financé par l'extérieur : les tirages sur les capitaux publics à long terme en 1994 et 1995 étaient de 120.5 et 109.6 milliards alors que les flux de capitaux privés de même nature, qui n'ont concerné que l'année 1994, étaient de 33 milliards. Ces tirages doivent constituer des ressources sous forme de subventions ou de prêts à des conditions concessionnelles. Pour l'année 1997 les subventions constitueront 43% et les prêts 57%.

Les capitaux à long terme privés nets se sont chiffrés à 33.0 milliards en 1994 alors qu'ils étaient négatifs depuis 1991 : (voir DPS pour 1995 ,1996 et 1997)

Financement non bancaire

Dans le cadre de la promotion de l'investissement, l'UEMOA a créé une bourse régionale qui sera fonctionnelle en 1998. La réussite du marché boursier exige :

- un réseau bancaire solide capable de répondre en temps réels à la liquidation des titres ;
- un réseau de télécommunications très fiable et au moindre coût ;
- une structure d'arbitrage neutre, efficace et diligente ;
- des intervenants respectueux de la déontologie, une demande et une offre dynamique que l'Etat devra promouvoir en jouant un rôle actif dans le marché boursier;

IV.1.5. L'évolution du commerce extérieur

Les résultats du commerce extérieur restent encore faibles, bien que le taux de couverture ne cesse de s'améliorer depuis 1993 avec 65% et un déficit de la

balance commerciale de 108,5 Milliards de FCFA puis 77% et 129,3 Milliards en 1994 et enfin 86% et 100 Milliards en 1995. Les données de 1996 indiquent un taux de couverture de 88% et un déficit commercial de 110,3 Milliards FCFA. Rapporté au PIB, le déficit de la balance commerciale s'est stabilisé à 4,1% en 1995 et 1996, pour être projeté à 3,7% en 1997 avec un taux de couverture de 89%. Les efforts doivent être poursuivis avec vigueur pour réduire ce déficit commercial structurel, ce qui exige une relance des exportations et un affaiblissement du poids des droits de porte sur les finances publiques.

Les exportations du Sénégal n'ont pas connu une réelle diversification en raison de la faible transformation structurelle de la production. L'essentiel des produits exportés sont des produits d'origine primaire à hauteur de 52% des exportations FOB. En effet, les produits des ICS sont dérivés des phosphates. Les produits manufacturés faisant partie de la ligne "autres produits" ont une faible contribution dans l'accumulation des devises. D'ailleurs le coût en devises des biens intermédiaires dépasse de loin le gain généré par les produits manufacturés.

En ce qui concerne la destination géographique, nos clients sont d'abord européens avec une nette domination de la France. La destination Afrique reste faible et celle de l'Amérique négligeable. Les données de 1990 donnent une indication claire de ces tendances avec l'Europe pour 53,8% dont 34,9% pour la France, 20,1% pour l'Afrique et le reste du monde pour 26,1%.

TABLEAU 12 : EVOLUTION DES EXPORTATIONS (en milliards f cfa).

	1994		1995		1996	
PRODUITS	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Produits arachidières	49,50	12,52	51,10	11,92	54,30	10,83
Phosphates	14,60	3,69	16,40	3,83	17,60	3,51
Produits halieutiques	120,50	30,47	137,10	31,98	150,80	30,07
Sel	5,70	1,44	4,70	1,10	4,80	0,96
Coton	11,10	2,81	9,00	2,10	9,00	1,79
Produits pétroliers	8,10	2,05	9,00	2,10	8,00	1,60
Produits des ICS	50,50	12,77	57,50	13,41	66,50	13,26
Autres produits	135,50	34,26	143,90	33,57	190,50	37,99
Commerce spécial FOB	395,50	100,0	428,70	100,0	501,5	100,0

Les principaux secteurs d'exportation sont donc la pêche, l'industrie extractive et le secteur des huileries.

La pêche contribue actuellement pour 2,6% à la formation du PIB total et pour 11% à celui du secteur primaire. Elle occupe le premier poste devant les produits phosphatés et arachidières pour l'exportation. Elle assure environ un quart de la valeur des exportations (150 milliards de francs cfa en 1996) et 15 milliards de recettes fiscales. Les produits exportés sont de 4 types : congelés, filets congelés, frais Europe et congelés Afrique. Les congelés représentent 70% des tonnages exportés et les conserves de thon près de 15%.

L'industrie extractive minière est dominée par l'exportation et la transformation des phosphates de calcium (Taïba) et d'alumine (Thiès). Les phosphates constituent la première ressource minière du pays et le troisième produit d'exportation.

Le secteur des huileries continue de perdre sa position de leader en raison du recul de la culture arachidière et surtout de la concurrence vigoureuse des produits oléagineux d'origine végétale sur le marché mondial.

Du côté des importations, la dépendance aux biens de consommation importés reste également importante. La consommation de riz est très forte au Sénégal et en extension depuis plusieurs années : la production locale de riz ne couvrant pas les besoins, le pays doit recourir aux importations. Par conséquent plus de 85% de la consommation est assurée par les importations qui sont en constante augmentation.

Le Sénégal dépense en devises pour les biens de consommation presque autant que pour les biens d'équipement et les biens intermédiaires. Ces derniers et les produits pétroliers représentent en valeur 56,1% des importations CAF. Le poids des biens de consommation révèle une forte dépendance alimentaire née de la difficulté à rendre le secteur primaire compétitif et des habitudes alimentaires tenaces.

structure des importations

Tableau 13: Evolution des importations (en milliards fcfa)

	1994		1995		1996	
PRODUITS	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Produits pétroliers	78,90	12,91	68,90	10,58	77,50	10,92
Produits alimentaires	266,40	43,59	295,30	45,36	311,80	43,92
Biens d'équipement	265,90	43,50	286,80	44,06	320,60	45,16
Commercespécial (importations CAF)	611,20	100,0	651,00	100,0	709,9	100,0

La valeur des importations a également augmenté du fait du renchérissement des prix des biens importés suite à la dévaluation. Les importations ont enregistré une hausse en 1995 et 1996 liée à la reprise de l'activité économique comme en témoigne l'augmentation des importations de produits pétroliers qui passent de 68,90 milliards en 1995 à 77,5 milliards en 1996.

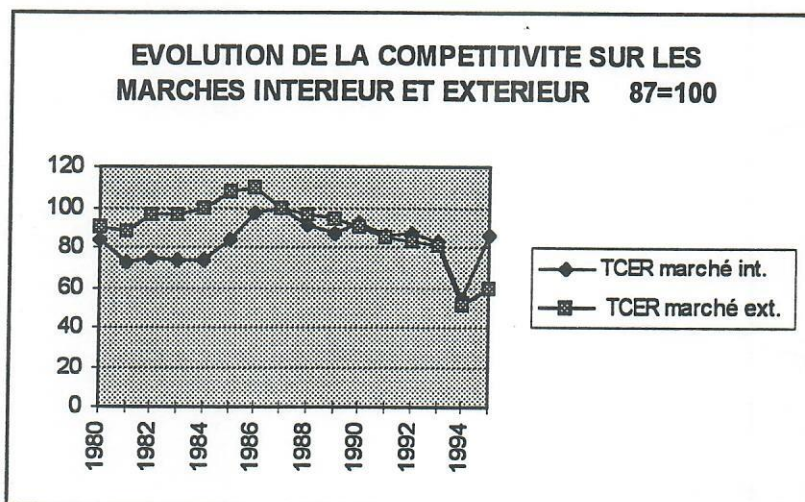
Les exportations les plus dynamiques sont celles des industries chimiques, des phosphates, et de la pêche. Les importations ont montré leur rigidité à la baisse. L'accroissement en valeur des exportations du secteur moderne a été insuffisante à combler les importations qui se sont maintenues en volume notamment pour financer la croissance (biens d'équipement, pétrole...) et les produits alimentaires.

La promotion des produits locaux est insuffisante pour changer à court terme les habitudes alimentaires, d'autant plus que dans la période à la faveur d'un changement de législation et d'une baisse des prix des autres céréales, les importations de riz ont augmenté (382 528 t en 1992, 435 528 t en 1995 , 550 000 t en 1996).

Après la dévaluation, le solde de la balance commerciale est resté structurellement déficitaire. En effet, malgré une hausse spectaculaire des exportations en valeur (qui sont passées de 395,5 milliards de francs cfa en 1994 à 428,7 en 1995 et 501,5 en 1996) liée notamment à une forte hausse de la valeur des exportations des produits halieutiques et arachidiers, le solde de la balance commerciale est resté déficitaire.

En résumé les performances limitées du commerce extérieur sont à mettre en rapport avec la faible productivité de nos biens manufacturés et le peu d'efficacité des systèmes d'incitation à l'exportation. Pourtant, depuis la dévaluation l'indicateur de compétitivité mesuré par le taux de change effectif réel s'est amélioré avant de se dégrader.

Graphique 2



Après la dévaluation, la compétitivité interne et externe s'est améliorée. Mais cette amélioration ne s'est pas maintenue, surtout pour le marché intérieur.

IV 1.6 La balance des paiements extérieurs

Le solde de la balance des services (-77,1 en 1995 à -54,8 en 1997) s'est amélioré sous l'effet conjugué du tourisme qui a légèrement profité de l'effet dévaluation car la destination Sénégal est devenue accessible pour une nouvelle clientèle et de la modération du service de la dette consécutif aux annulations d'une partie de la dette.

Les transferts nets ont ainsi évolué : 215.4 milliards en 1994 dont 21.4 pour le privé et 194 pour le public, 191.9 en 1995 (19.9 pour le privé et 171 pour le public), 165.3 en 1996 (18.8, 146.5).

Les transferts sont depuis longtemps la seule composante positive de la balance des paiements, leur diminution a un impact négatif sur ce dernier. Le solde de la balance courante, en milliards, est passé de 1.7 en 1994 à -10.1 en 1995 et à -58.5 en 1996.

La balance courante hors transferts a été de -213.6 en 1994, -200.9 en 1995 et -223.8 en 1996.

Pour la balance des capitaux, après le pic de 1994 des capitaux non monétaires à long terme, nets - avec une forte prépondérance des capitaux publics - (83.3 milliards), ils sont passés à 37.8 en 1995 et à 21.3 en 1996 amenant la balance de base de 85.01 en 1994 à 27.7 en 1995 et à -37.2 en 1996.

Les capitaux à court terme, nets - exclusivité des capitaux privés - ont ainsi évolué : 40.860 en 1994, -16.4 en 1995 et 0 en 1996.

Les capitaux monétaires, nets, se sont régulièrement améliorés passant de -188.4 en 1994 à -58.8 en 1995 et à 9.8 en 1996.

Le rééchelonnement a été privilégié par rapport aux variations d'arriérés pour le financement exceptionnel, ce qui a abouti à l'épuration des arriérés en 1996.

IV.2.5 Politiques monétaire et budgétaire

La politique monétaire est du ressort de l'UMOA dont le Sénégal est membre. Les instruments et mécanismes retenus dans ce cadre constituent une contrainte. A cela, vont s'ajouter les dispositifs en vigueur dans l'UEMOA. Les objectifs monétaires et budgétaires ont un caractère exogène devant inspirer notre politique macro-économique.

La politique monétaire et financière menée a été prudente au cours des deux années de mise en œuvre du IX^{ème} Plan. La masse monétaire a augmenté au taux de 8% en deçà de 3 points de la croissance du PIB courant, permettant de retrouver les niveaux modestes d'inflation d'avant dévaluation. Toutefois, la progression de la liquidité intérieure reste inférieure avec un ratio tournant autour de 20%.

La politique monétaire

Les pays de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) ont en commun une même monnaie - le franc CFA - et une même banque centrale - la BCEAO -. Le franc CFA est rattaché au franc français depuis janvier 1994 au taux de 1 franc CFA = 0.01 FF.

La politique monétaire commune vise à créer un marché monétaire sous régional dynamique limitant le refinancement direct par la BCEAO de l'économie, promouvoir un réseau bancaire de qualité et à alléger le coût du crédit en préservant les équilibres macro-économiques des membres.

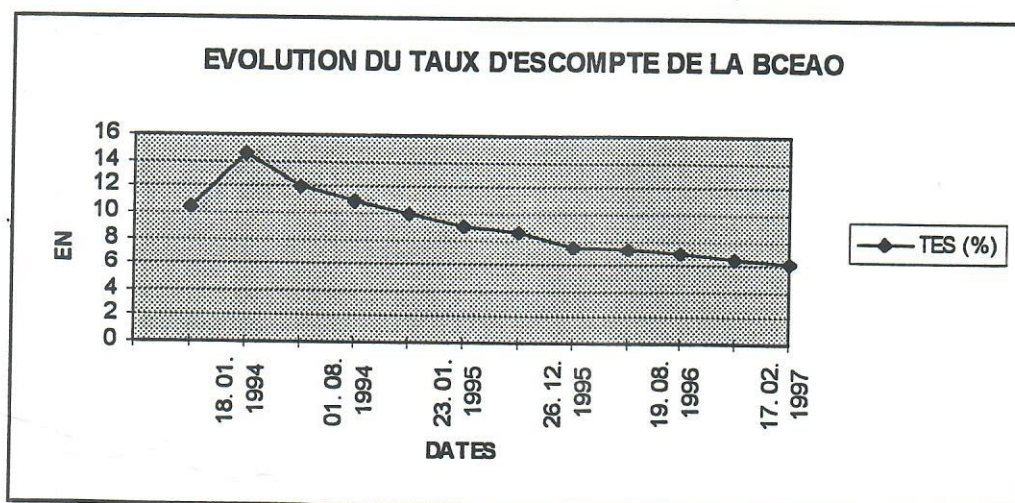
Juste après la dévaluation, la BCEAO a relevé son taux d'escompte de 4 points à 14%, afin de soutenir la crédibilité de la nouvelle parité. Les taux des marchés monétaire et interbancaire ont suivi le mouvement dans une bien moindre mesure, en raison du gonflement de la liquidité dans le système bancaire, qui tenait au rapatriement rapide et soutenu de capitaux ainsi qu'à l'atonie de la demande de crédit. Dans ce contexte, la BCEAO a pu abaisser graduellement son taux d'escompte, à 10% en août 1994, puis respectivement à 7.5% et 6.5% en décembre 1995 et octobre 1996.

Tableau 14 : Evolution du TES

DATES	TES (%)
01.01.1994	10,5
18.01.1994	14,5
27.06.1994	12
01.08.1994	11
29.08.1994	10
23.01.1995	9
05.06.1995	8,5
26.12.1995	7,5
05.08.1996	7,25
19.08.1996	7
21.10.1996	6,5
17.02.1997	6,25

Source : BCEAO Agence

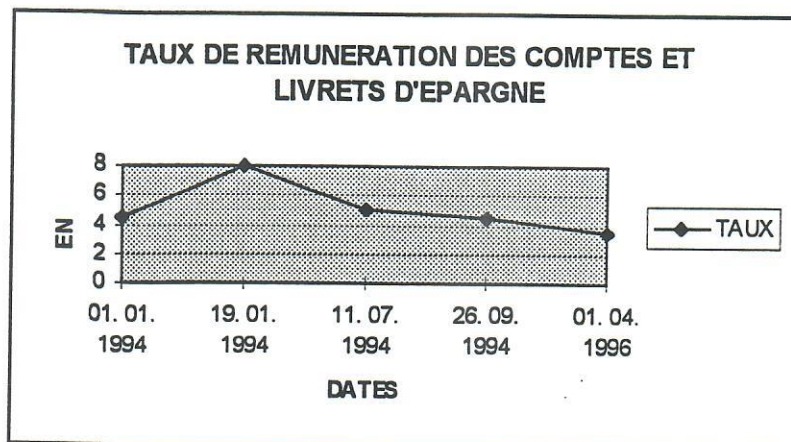
Graphique 3



Le taux de pension a été ramené de 7,25% à Septembre 1994 à 6% à Août 1996. Le taux du marché monétaire s'est longtemps stabilisé à 5,50% avant d'enregistrer une remontée à fin décembre 1995 pour se situer à 6,00% en liaison avec le financement de la campagne agricole.

Le taux minimum réglementaire applicable aux comptes et livrets d'épargne a évolué comme suit :

Graphique 4



L'apparition de marchés régionaux interbancaires et monétaires et le passage progressif à des instruments indirects de gestion monétaire ont fortement réduit le champ des politiques nationales de la monnaie et du crédit. En outre la BCEAO n'a pas encore développé une panoplie complète d'instruments indirects de gestion monétaire tandis qu'elle a déjà abandonné les instruments directs tels que les plafonds fixés au refinancement des établissements bancaires et des pays membres - règle des 20% - auxquels elle avait recours auparavant.

Les programmes récemment négociés ou en cours avec le FMI cherchent à multiplier la capacité de prêt de la BCEAO en étendant le champ de leur intervention pour y inclure :

- des adjudications symétriques de vente ou de prise en pension d'effets de la banque centrale , première étape vers l'opération d'open-market ;
- la détermination par le marché des taux d'intérêt applicables à ces interventions, ce qui suppose que la BCEAO s'abstienne de fixer à la fois les quantités et les prix comme elle le faisait lors des adjudications et des prises de pensions ;
- l'application et le perfectionnement en fonction des besoins des coefficients de réserves obligatoires.

Le réseau bancaire

Actuellement, neuf (9) banques secondaires exercent leurs activités au Sénégal : deux d'entre elles sont véritablement spécialisées. A côté du système bancaire, existent des institutions financières non bancaires agréées par la BCEAO. Ce sont des sociétés d'investissement spécialisées dans un nombre limité d'interventions comme le crédit pour l'équipement, le commerce, l'industrie ou le prêt ordinaire :

- La Société de Promotion et de Financement : société financière spécialisée dans le prêt pour l'équipement ;

- La Société de Crédit et de l'Equipement du Sénégal (SOCRES), spécialisée dans le financement de meubles et autres mobiliers domestiques.

- La Compagnie Ouest-Africaine de crédit-bail (LOCAFRIQUE).

- La Société Générale de Crédit Automobile (SOGECA) rachetée par la CBAO et convertie en société de leasing.

- SENINVEST seule société à capital risque constituée au Sénégal dont la vocation essentielle est la prise de participation dans le capital de nouvelles sociétés et la restructuration des sociétés.

Le réseau bancaire sénégalais se caractérise par une faible couverture du pays et son extrême cloisonnement. Cette situation accroît les coûts de transaction surtout en termes de durée.

Evolution des agrégats monétaires

Au cours des trois années qui ont précédé la dévaluation, le fléchissement de l'activité économique (le taux de croissance du PIB réel a été de -0.7% en 1991, 2.8% en 1992, -2.1% en 1993), les déséquilibres budgétaires, les difficultés du système bancaire et l'accélération de la fuite des capitaux avaient eu les conséquences suivantes :

- une diminution de la masse monétaire au sens large : de 385 milliards FCFA en 1992 à 336.5 milliards en 1993.

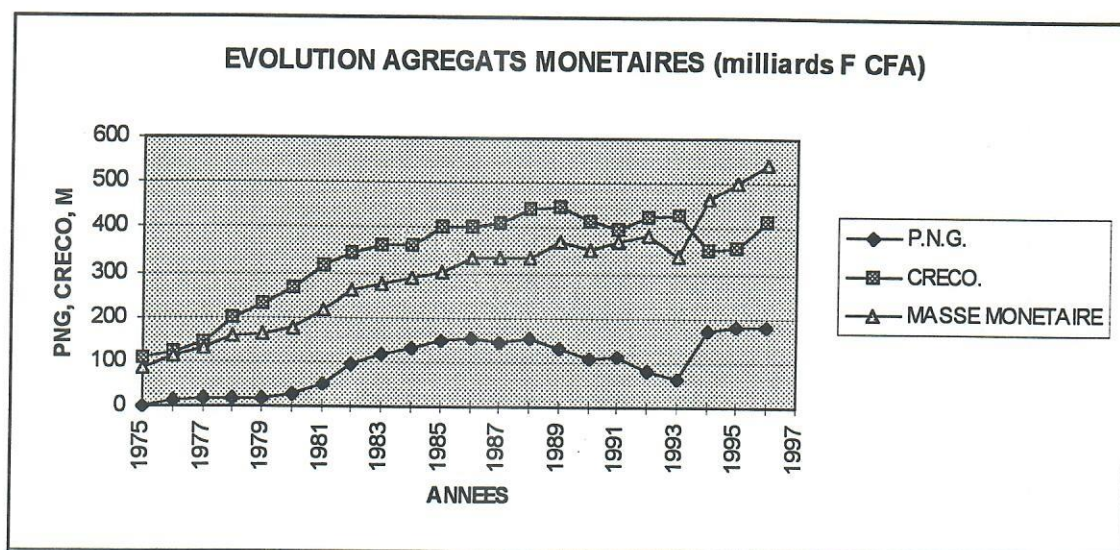
- les crédits intérieurs sont passés de 505.2 milliards de fcfa en 1992, à 492.7 milliards en 1993 imputables à une diminution de la PNG de 18.7 milliards et à une augmentation des crédits à l'économie de 6.2 milliards.

Tableau 15 : Evolution du taux de liquidité

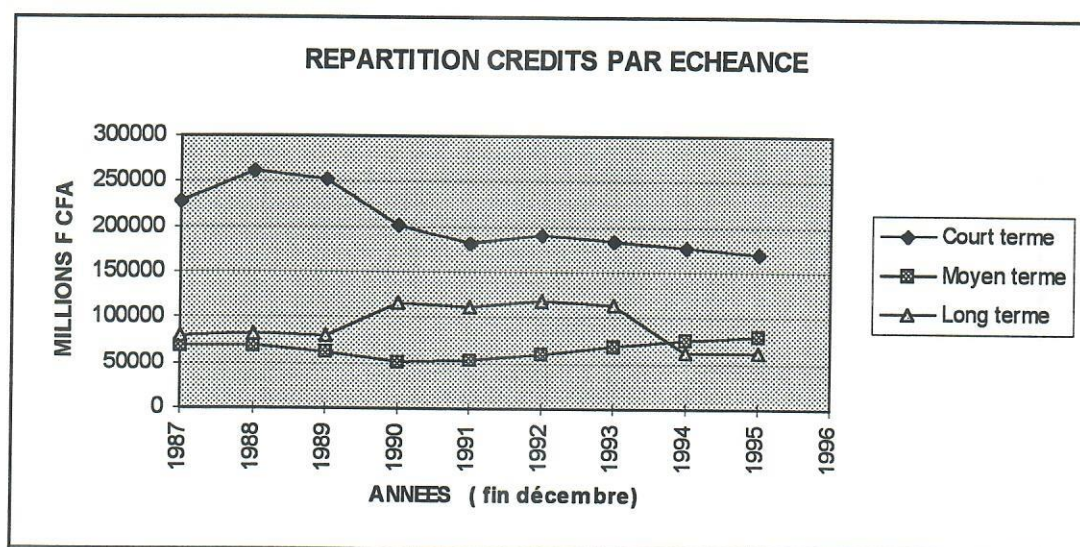
ANNEES	P.I.B.	MASSE MONETAIRE	M.M./PIB
1990	1552,4	351,2	0,22
1991	1549,9	371,6	0,23
1992	1612,8	385	0,24
1993	1586,6	336,5	0,21
1994	2155	463,7	0,22
1995	2450	499,2	0,20
1996	2655	540,9	0,20

Source : DPS, BCEAO Agence.

Graphique 5



Graphique 6



Les crédits à l'économie⁶ se sont élevés à 358,6 milliards, en hausse de 4,9 milliards par rapport au niveau atteint en 1994. L'accroissement ainsi constaté résulte d'une hausse de 17,2 milliards des crédits ordinaires, partiellement compensée par la baisse de 12,3 milliards de financement de la campagne.

Les crédits ordinaires sont passés de 341 milliards en décembre 1994 à 358,2 milliards un an plus tard, sous l'impulsion de l'augmentation de 17,8 milliards des crédits d'investissement, les crédits à court terme étant restés quasi-stables et les crédits à moyen et long terme ont augmenté de 14,3 milliards. La stagnation des

⁶ Crédits de campagne + crédits ordinaires

crédits à court terme pourrait en partie s'expliquer par l'amélioration de la trésorerie des principales entreprises évoluant dans le secteur des exportations, qui ont bénéficié depuis 1994 d'une meilleure compétitivité ainsi que par les efforts consentis par l'Etat pour apurer les arriérés de paiements intérieurs.

Les crédits intérieurs - Position Nette du Gouvernement + crédits à l'économie - se sont établis à 536.2 milliards en 1995 et 591.6 en 1996 imputables à une augmentation des crédits à l'économie qui passent de 357 en 1995 à 412.8 milliards en 1996. La PNG après une hausse brutale au lendemain la dévaluation amorce un recul en 1996 pour retrouver sa tendance à la baisse d'avant 1994.

Tableau 16 : Evolution des crédits

ANNEES	CREDITS INTERIEURS	PNG	CRECO
1987	557.3	146	411.3
1988	595	154	441.5
1989	574.8	129.2	445.5
1990	523.7	107.7	416
1991	510.6	111.6	399
1992	505.2	82.6	422.6
1993	492.7	63.9	428.8
1994	525.6	172	353.7
1995	536,2	179.5	358.6
1996	591,6	178,8	412,8

Source : BCEAO Agence.

Graphique 7

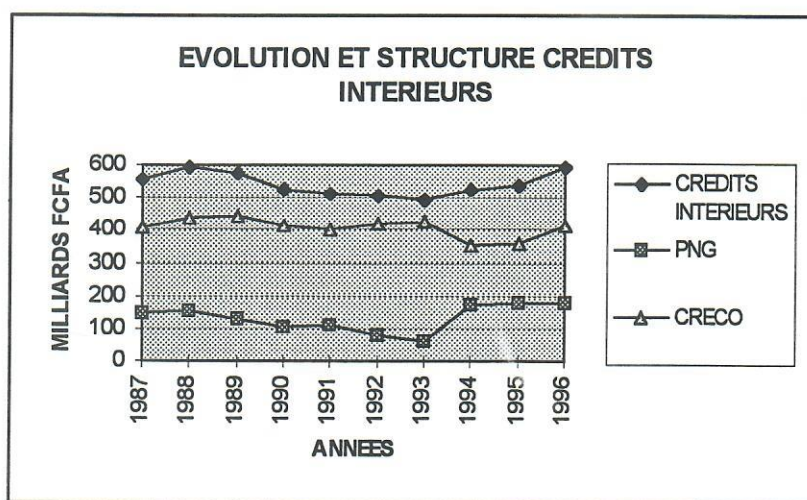


Tableau 17: Taux de mobilisation de l'épargne

ANNEES	PIB courant	CONSOM. FINALE	EPARGNE BRUTE	taux de mobilisation
--------	-------------	----------------	---------------	----------------------

1990	1552.4	1417,8	134,6	
1991	1549.9	1446	103,9	
1992	1612.8	1500.7	112.1	
1993	1586.6	1479	107,6	
1994	2155	1951.2	203,8	
1995	2450	2186.3	263.7	
1996	2655	2356.5	298.5	
1997	2881.3	2533.6	347.7	

L'épargne calculée comme la différence entre le PIB courant et la consommation a évolué comme suit (voir tableau ci-dessus). Après une baisse continue de 1990 à 1992, avec un taux de croissance moyen de (-11.4%), l'épargne domestique s'est fortement accrue de manière régulière jusqu'en 1996 où elle atteint 11.3% du PIB.

Le stock des dépôts à terme au niveau des banques et la caisse nationale d'épargne s'est chiffrée à 186.1 milliards en décembre 1995, contre 159.3 milliards en 1994. Cette progression a concerné tant les dépôts à terme que les comptes à régime spécial. Ces derniers ont augmenté de 15.2 milliards pour se chiffrer à 103.7 milliards pendant que les dépôts à terme se sont accrus de 10.7 milliards pour atteindre 74.8 milliards.

Parallèlement aux banques et à la caisse nationale d'épargne il existe des systèmes de financement décentralisés (SFD) qui recouvrent quatre grands types de pratiques :

- les expériences d'épargne et de crédit ;
- la distribution du crédit comme activité principale d'une organisation ;
- la distribution du crédit comme activité accessoire d'une organisation ;
- la finance traditionnelle.

Tableau 18 : Evolution des dépôts des SFD

ANNEES	1994	1995	1996
Montant dépôts tous SFD confondus	1,4	2,7	nd

Source : banque de données sur les SFD ; MEFP (en milliards)

Entre 1994 et 1995 les dépôts au niveau des SFD ont crû de 87.3%. Cette hausse indique l'intérêt porté au SFD. En dernière analyse, l'épargne domestique se chiffrait en 1995 à 188.765 milliards, ce qui correspond à un taux de mobilisation de l'épargne, par les banques et les organismes de collecte, agréés de 71,6%.

Les Finances publiques.

Dans le domaine des Finances Publiques, l'exécution du IX^{ème} Plan a poursuivi l'amélioration des résultats budgétaires réalisés depuis la dévaluation. Pour arriver à ces performances, l'Etat a notamment amélioré ses capacités de mobilisation des ressources alors que dans le même temps l'évolution de son

intervention en matière de Dépenses est contenue dans les limites de celle des ressources permettant de dégager un excédent estimé, base engagement, de 4,2 milliards en 1997. Cette situation a permis une augmentation de l'épargne budgétaire pour faire face en priorité aux dépenses de capital.

En effet, les ressources intérieures sont passées de 366,2 mds à partir de 1995 à 394,3 mds et 440,0 mds respectivement en 1996 et 1997 soit une progression annuelle moyenne de 3,4%. Depuis la dévaluation, la situation des finances publiques s'est améliorée. L'analyse la structure des recettes fiscales et non fiscales montre que celles-ci restent largement dépendantes de la valeur des importations. Toutefois celle des dépenses présentent un meilleur profil.

Structure des recettes de l'Etat

	1994	1995	1996
Impôts Directs	21,1%	21,8%	21,5%
Impôts et taxes Indirects	68,7%	65,3%	69,1%
dont TVA	27%	22,8%	23,9%
dont Commerce Extér.	41,7%	42,5%	45,2%
Total Recettes fiscales	89,5%	90,2%	93,7%
Total Recettes non fiscales	10,5%	9,8%	6,3%

Les recettes fiscales restent largement dépendantes des taxes sur les importations. En effet de 1994 à 1996 on note une stagnation de la part des impôts directs et indirects. Au niveau des taxes indirectes, on note une substitution significative du poids du commerce extérieur sur la TVA.

Une telle répartition des recettes de l'Etat pose le problème de la viabilité financière, étant donné que près de la moitié est constituée de droit de porte et que les taxes directes représentent à peine le cinquième, et les taxes à la production le quart de celles-ci.

Ainsi avec l'harmonisation de la fiscalité actuellement en cours au sein de l'UEMOA, si le Sénégal n'élargit pas l'assiette fiscale de l'impôt direct et de la taxe à la production, il risque de se retrouver avec un énorme manque à gagner puisqu'il a la fiscalité de porte la plus élevée de la communauté.

L'effort de mobilisation interne des ressources budgétaires est en train de se consolider avec un niveau des recettes de 15% du PIB en 1996 et une prévision de 15,2% en 1997. Il était prévu que l'amélioration des recettes se réalise à partir d'une augmentation de la production réelle et de l'accroissement du rendement fiscal. Même si la part des recettes exceptionnelles est en baisse, la TVA ne s'est pas encore substituée aux taxes sur le commerce extérieur dans la structure de nos recettes.

Les Dons

Depuis 1994 la part des dons dans les recettes totales baisse fortement. Cette tendance traduit la réalisation de l'objectif de viabilité financière prévue en 1998. Déjà la loi de finances 1997 n'a pas prévu d'aide budgétaire.

	1994	1995	1996
- budgétaires (Mds)	54,1	43,5	17,7
- en capital (Mds)	30	30	30
Dons/recettes totales (en %)	21,8%	16,7%	10,8%

Les dépenses publiques

Le profil de dépenses publiques s'améliore progressivement. En effet la part de la masse salariale et de celle des intérêts sur la dette par rapport aux recettes reculent.

Ratios de dépenses publiques en %.

	1994	1995	1996
Dépenses Ordinaires/Recettes fiscales	117,6	95,8	84,6
Masse salariale/dépenses ordinaires	47,2	48,7	50
Masse salariale/Recettes fiscales	55,6	46,7	42,
Dépenses en capital /Recettes fiscales	37,4	35,6	34,6
Dép. Budg. en capital/ Inv. Pub. (TOFE)	26,1	30,3	32,6
Intérêt de la dette/Recettes fiscales	26,5	19,5	15,1
Intérêt de la dette /dépenses ordinaires	22,7	20,4	17,9

Depuis la dévaluation, la structure des dépenses publiques a changé positivement. En effet jusqu'en 1994, le ratio dépenses ordinaires /Recettes fiscales était supérieur à 100% ce qui supposait l'existence d'un déficit budgétaire de base. Après le changement de parité, il s'est amélioré passant de 117,6% en 1994 à 84,6% en 1996. Le solde des opérations courantes est passé, dans la même période , de 61,1 milliards à 121,5 milliards tandis que le déficit base engagement, passe de -39,2 milliards à -6,1 milliards.

Le ratio masse salariale/Recettes fiscales diminue régulièrement depuis 1994 passant de 55,6% à 42,3% alors que le ratio masse salariale /dépenses ordinaires augmente passant de 47,2% à 50%. Cette contraction des dépenses ordinaires est surtout le fait de la diminution de l'intérêt sur la dette; les autres dépenses ordinaires restant constantes.

Egalement, le ratio dépenses en capital/recettes fiscales diminue passant de 37,4% à 34,6% ; ce qui accroît la part des recettes extrabudgétaires pour financer les investissements publics (près de 2/3). La mobilisation des ressources extérieures pour couvrir les déficits publics est définie dans le cadre d'une politique d'endettement à travers laquelle l'Etat met l'accent sur la mobilisation des ressources extérieures à des conditions très douces. La part des subventions dans les ressources extérieures devra être accrue, la réduction de la dette étant une priorité pour le gouvernement

La réduction du poids de la dette publique extérieure comme intérieure, participe à la réalisation de la stabilité macro-économique. En effet, au lendemain de la dévaluation, les démarches menées auprès des créanciers du Club de Paris (juillet 1995) et au niveau de certains bailleurs multilatéraux et bilatéraux ont abouti à un allègement substantiel de la dette publique et une réduction notable du service de la dette.

Ces aménagements et allègements ont permis d'améliorer la situation financière de l'Etat vis à vis du système bancaire et de l'extérieur avec l'objectif de viabilité financière en 1998.

La bonne gestion de la dette extérieure commence à porter ses fruits :

- en Avril 1995, le rééchelonnement obtenu a porté sur 173 millions de \$ (soit 78 milliards de F Cfa) dont 50,2 millions de \$ (25 milliards) d'annulation suivant les termes de Naples (67%) de réduction ;

- les créanciers non membres du Club de Paris ,principalement Arabes, ont tous consenti au Sénégal des allègements sur 59,5 millions de \$ dont 42,5 millions échus au 31 décembre 1995 ;

- le service de la dette a été considérablement réduit après diverses négociations entre le gouvernement et ses créanciers bilatéraux et multilatéraux ; tous les arriérés de paiements extérieurs comme intérieurs ont été apurés en fin 1995.

- la dette commerciale (soit 2,4% de la dette publique) se montait à 75 millions de \$ auxquels s'ajoutaient 43 millions de \$ d'arriérés d'intérêt soit au total 118 millions de \$ (environ 59 milliards de F Cfa). Après d'âpres négociations avec les principales banques créancières à savoir ,la CITIBANK , le Crédit Lyonnais, Société Générale de Banques et la Banque Nationale de Paris, cette dette a été totalement rachetée ;

- les créanciers qui avaient choisi l'option du rachat de leur dû à un prix égal à 16% de leur valeur ont tous été payés ;

- les lettres d'engagements de paiement à long terme (28ans et 5mois) transférables et convertibles ont été également émises au profit des créanciers qui avaient choisi cette seconde option.

Ainsi, le poids de la dette publique est passé de 1915,3 milliards à 1772,3 milliards de F Cfa et le stock de la dette au 31 Décembre 1996 n'est plus que de 1700 milliards de FCFA , soit une Valeur Actuelle Nette de la dette extérieure qui passe de 266,5% en 1994 à 226% en 1995 puis à 205,5% en 1996 et un ratio service de la dette/ exportation passant de 21,5% en 1993 à 14,4% en 1996 qui placent le Sénégal au dessus des pays remplissant les critères exigés par l'initiative conjointe Banque Mondiale - FMI pour l'annulation partielle de la dette des pays pauvres les plus lourdement endettés. Ce qui constitue un signal lancé aux investisseurs étrangers quant aux capacités intrinsèques du Sénégal à maintenir le cap de la croissance, et la confiance des bailleurs de fonds pour le Sénégal.

Si l'on prenait en compte d'autres ratios tels que la valeur actuelle nette/ recettes budgétaires ou PIB, le Sénégal pourrait être éligible de même que d'autres pays membres de l 'UEMOA. Toutefois le Sénégal pourrait s'attendre à des efforts

supplémentaires de la part de ses créanciers du Club de Paris pour la réduction du stock de sa dette au regard des performances accomplies.

Depuis 1994 le ratio du service de la dette/recettes fiscales diminue régulièrement, passant de 26,5% à 15,1% entre 1994 et 1996. Le ratio intérêt de la dette /dépenses ordinaires passe aussi de 22,7% à 17,2% sur la même période.

Ainsi, il peut être tiré les enseignements suivants :

- la demande publique en volume commence à moins peser sur la croissance de la demande intérieure ;
- l'ajustement structurel et particulièrement l'ajustement budgétaire n'a pas déprimé la masse salariale. En effet, bien que la masse salariale ait diminué son poids sur les recettes fiscales, elle reste supérieure à la moyenne de l'UEMOA qui s'établit à 38% ;
- la baisse du déficit est obtenue grâce à des droits de porte élevés supérieurs à la moyenne de l'UEMOA.

Dans le cadre de l'intégration économique régionale, le Conseil des Ministres de l'UEMOA, réuni à Ouagadougou le 20 septembre 1996, a eu, pour la première fois, à arrêter quatre (4) critères de convergence en matière de politiques budgétaires pour les différents états - membres :

- une bonne maîtrise de l'évolution de la masse monétaire qui doit être contenue dans des proportions raisonnables (ratio masse salariale / recettes fiscales inférieur à 50%)
- l'amélioration du ratio investissements publics financés sur ressources internes par rapport aux recettes fiscales (supérieur à 20%) ;
- l'amélioration du solde budgétaire de base ;(solde primaire de base / recettes fiscales supérieur à 15%)
- la non accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs (variations nettes des arriérés intérieurs et extérieurs négatives).

Tableau des critères de convergence Uemoa

Années	1995	1996	1997P	Référence
Masse salariale/Recettes fiscales	46,7 %	42,3 %	40,4%	<50%
Inv public/ Recettes fiscales	10,8%	11,2%	12,3%	>20%
Variations arriérés intérieurs et extérieurs	-60,4	0,0	0,0	<0
Solde primaire de base/Rect fiscales	25%	24,3%	28,1%	>15%

Au vu des résultats ci-dessus, le Sénégal remplit trois des quatre critères exigés et devrait de ce fait fournir des efforts supplémentaires pour améliorer la couverture de ses investissements publics par ses ressources internes.

IV.2 Le Développement humain durable

Le IX^{ème} Plan a mis l'accent sur la nécessité de faire jouer aux ressources humaines un rôle actif dans l'accroissement de la compétitivité de l'économie. Cependant le développement humain ne peut se concevoir que dans un environnement écologique de qualité. En effet les objectifs de compétitivité ne doivent pas se réaliser en contradiction avec ceux du développement durable.

IV.2.1. Le développement durable.

Les considérations écologiques doivent être intégrées au mode de prise des décisions économiques concernant l'agriculture, l'énergie, la consommation et autres. Ce cadre de prise en compte appelé *développement durable* suppose que les objectifs actuels de développement fassent la place qui leur revient aux besoins d'aujourd'hui, c'est-à-dire avant tout à la lutte contre la pauvreté et le sous-développement, sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

La préservation de l'environnement et la gestion planifiée de l'exploitation des ressources naturelles ne relèvent pas seulement d'une approche quantifiée en rythme de croissance. Elles comportent également une dimension économique et sociale que traduit le concept de « développement humain durable ». Elles renvoient ainsi à un exercice de planification et de gestion de l'économie nationale qui doit intégrer la problématique environnementale dans la définition des politiques et stratégies de développement économique et social.

Cependant la préservation de l'environnement est une préoccupation qui dépasse les frontières nationales. Fort de cela, le Sénégal a ratifié toutes les conventions relatives à l'environnement. Ce qui constitue un gage nécessaire à l'adhésion des partenaires au développement dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et projets pour un développement durable.

Si le développement durable est défini comme un mode d'exploitation des ressources naturelles qui couvre les besoins des populations présentes tout en préservant, voire en améliorant le potentiel des systèmes de production et la base des ressources pour permettre la satisfaction des besoins des générations futures, on perçoit à partir du concept, les véritables défis qui se posent au Sénégal.

Les risques d'épuisement des stocks ichtyologiques, des forêts et de la couche fertile de terre arable, la prolifération des déchets industriels, urbains et domestiques, les progrès alarmants de la pollution de l'air et de l'eau, l'explosion urbaine et ses corollaires constituent, sans doute, les phénomènes environnementaux les plus préoccupants au Sénégal.

Face à cette situation, non seulement la mise au point de stratégies de gestion des ressources naturelles et de l'environnement de plus en plus élaborées, est nécessaire mais aussi l'évolution de notre perception sous-jacente des problèmes écologiques constituent un tournant décisif.

La dichotomie, en vertu de laquelle les objectifs écologiques apparaissent opposés aux priorités économiques fondamentales, n'est pas pertinente. Car, de plus en plus de sociétés bénéficient des retombées économiques positives qui

résultent de la réduction des déchets à la source, de cette réduction poussée aussi loin que possible à toutes les étapes, de méthodes de productions moins polluantes et d'autres stratégies visant à éviter à titre préventif la pollution de l'environnement.

Les retombées positives de la réduction des déchets et de la protection des ressources naturelles ne sont qu'un aspect parmi d'autres du changement intervenu dans l'image communément admise de la relation entre objectifs économiques et objectifs écologiques.

Au lieu de voir dans une meilleure performance environnementale d'un facteur susceptible de réduire la rentabilité, on reconnaît de plus en plus que des normes écologiques plus exigeantes peuvent comporter des avantages économiques sur le plan de l'innovation, de l'efficacité, des techniques de pointe et entraîner aussi des effets économiques secondaires.

Un autre symptôme de la disparition de la dichotomie recherche du profit/défense de l'environnement réside dans l'importance croissante des considérations écologiques dans des politiques économiques aussi fondamentales que les orientations du commerce international, la comptabilité du revenu national et la détermination de la valeur économique. Il faut de toute urgence combiner les deux impératifs, car, à moins de traiter les causes économiques sous-jacentes de la dégradation de l'environnement, toutes mesures correctives partielles, si bien intentionnées qu'elles soient, ne suffiront pas à sauvegarder l'environnement.

Toutefois les données relatives à l'état particulièrement préoccupant de la dégradation du cadre de vie et de l'environnement, justifient pleinement l'opportunité d'envisager dorénavant les choix économiques nationaux, en prenant en considération le paradigme environnemental. Ce qui pose l'urgente nécessité d'intégrer la politique nationale en matière d'environnement dans le processus global de planification stratégique du développement économique et social et ceci selon l'esprit de la déclaration de Rio et suivant les orientations de l'Agenda 21.

En effet le Sénégal a souscrit à diverses conventions dont principalement : la convention internationale de lutte contre la désertification, la convention cadre sur les changements climatiques la convention sur la biodiversité....

Il est important de procéder à l'état des lieux des ressources naturelles pour mesurer l'ampleur de leur dégradation :

- les forêts naturelles, qui en 1980 représentaient 8,1 millions d'ha, ne constituent plus en 1990 que 7,5 millions d'ha, soit une disparition de quelque 7,4% des ressources végétales en 10 ans ;

- entre 1980 et 1990, les ressources ligneuses ont accusé une baisse annuelle de 2 millions de m³. Au même moment, la productivité naturelle a connu une baisse de 0,1 à 0,4m³/ha/an dans le nord et 1,5 à 3m³/ha/an dans le sud ;

- le Sénégal a perdu 82% de l'habitat de sa faune et flore sauvages;

- les sols se dégradent sous l'effet conjugué de la sécheresse, de la diminution de la couverture forestière et de l'utilisation insuffisante ou inappropriée de fertilisants, ce qui engendre une forte réduction des rendements agricoles qui a atteint durant la dernière décennie dans le bassin arachidier de l'ordre de 3 à 5%/an ;

- les ressources halieutiques s'épuisent rapidement du fait de la pêche industrielle essentiellement maritime dont les mises à terre sont officiellement estimées à 100.000 tonnes en moyenne par an, mais fréquemment accusée de surexploiter certaines espèces. Parallèlement, la sécheresse a contribué à réduire considérablement les captures au niveau du plateau continental faisant ainsi passer la production de 20 000 tonnes à 8 000 tonnes au niveau du fleuve Sénégal et de ses défluent;

- la dégradation des ressources en eau se manifeste par l'intrusion marine. Ce phénomène dépasse fréquemment le seuil des 100mg/l (la salinité de l'océan étant de 36mg/l) . A cela s'ajoute la pollution des eaux douces souterraines par l'infiltration des eaux de ruissellement drainant des pesticides, des germes pathogènes divers provenant de décharges publiques de déchets non traités. A titre indicatif, la concentration de nitrates atteint à Thiaroye 16 fois le seuil de tolérance admis (800mg/l au lieu de 50mg/l) ;

- la production agricole par tête d'habitant se réduit sans cesse sous l'effet de la dégradation générale des conditions écologiques. De ce fait, le taux de couverture des besoins alimentaires par la production agricole intérieure ne dépasse guère 52% ;

- l'augmentation de la population urbaine et sa paupérisation croissante ont eu des effets négatifs sur l'environnement et l'aménagement adéquat du cadre de vie. En plus, les problèmes liés à la gestion des ordures ménagères, des produits chimiques, des déchets dangereux, des émissions de gaz à effets de serre et substances appauvrissant la couche d'ozone à la pollution par les eaux usées domestiques et industrielles constituent une menace permanente pour la santé publique et une limitation des utilisations environnementales.

La concentration urbaine s'accompagne de problèmes et risques auxquels les hommes sont confrontés dans les établissements humains. En effet, avec plus de 2 millions d'habitants, DAKAR abrite près de 95% des unités industrielles du pays. Cela explique l'importance des rejets et risques industriels constatés dans les zones de HANN, BEL AIR et THIAROYE SUR MER. Ces risques, accentués par la vétusté des installations et la présence d'habitations à proximité des zones industrielles , concernent essentiellement :

- le manque de traitement des déchets solides, liquide et gazeux rejetés par les unités industrielle ;

- la manipulation et le transport hors norme prescrite de sécurité de produits chimiques et d'hydrocarbures ;

Le succès dépendra du niveau de formation des individus et de la qualité des infrastructures. Le niveau de vie de la nation dépendra de la capacité de ses citoyens à ajouter de la valeur à l'économie mondiale grâce au système de transport et de communication qui relie les centres de performances.

Les caractéristiques de la population

Au Sénégal, la population est estimée en 1997 à 8 800 000 habitants sur la base d'une hypothèse de croissance annuelle moyenne de 2,7%. Elle se caractérise par une forte proportion de jeunes, un niveau de fécondité élevé et une répartition spatiale déséquilibrée. En effet les densités varient d'est en ouest de 6 habitants au Km carré à plus de 2700 habitants au Km carré. La population urbaine s'accroît surtout du fait l'exode rurale.

Aujourd'hui presque 60 % de la population a moins de 20 ans tandis que la tranche d'âge de 15 à 34 ans représente environ 50 %. La population active s'accroît au rythme de 3% par an, soit près de 100.000 nouveaux demandeurs d'emplois en moyenne par an.

Par ailleurs l'augmentation rapide du taux d'activité des femmes qui gravitait autour de 34% au milieu des années 70, a connu une forte expansion en passant à plus de 54% en 1991.

Le dynamisme structurel de la population, reste toujours une donnée de taille pour le développement économique et social. Ce dynamisme reste lié à la fécondité qui dépend de la nuptialité, de l'usage de la contraception et du prolongement de l'allaitement.

Les femmes urbaines ont une fécondité moins élevée que celle des femmes rurales surtout dans la tranche d'âge 15 à 28 ans, compte tenu du taux de fréquentation du système scolaire qui varie de manière considérable de la ville à la campagne.

L'âge du premier mariage recule tendanciuellement, le pourcentage des célibataires dans la tranche d'âge 15 à 19 ans est passé de 43% en 1978 à 57% en 1986 pour atteindre à 71% en 1992/93. Aujourd'hui, ce taux pourrait dépasser 80%. Cette évolution s'explique par la progression du taux de scolarisation et du niveau d'instruction des populations concernées.

Le niveau d'utilisation de la contraception reste encore faible surtout par rapport à la connaissance d'une méthode. Le taux de prévalence contraceptive demeure encore très faible pour les femmes mariées (16,7% en 1997 contre 7,5% en 1992/93). Les acquis du PSE/PF peuvent être ainsi résumés :

- une amélioration de la connaissance et de l'utilisation des méthodes contraceptives ;
- une meilleure qualité des services cliniques de Planning Familial(PF) grâce à la formation et au recyclage des médecins de district, des coordinatrices SMI/PF, des sages-femmes exerçant au niveau des centres de santé ;
- la mise en place de centres de référence régional ;
- une attitude plus favorable de la population, des femmes en particulier vis à vis de la Planification Familiale (PF) .

Le résultat obtenu est un taux de prévalence contraceptive au niveau national de 8,1% en 1997 grâce à l'extension des services de PF dans le Système de Santé Publique et Privé, la promotion des services de PF par des activités d'IEC, le développement du partenariat avec les ONG intervenant dans le secteur ainsi que le renforcement institutionnel du Service National d'Education pour la Santé (SNEPS).

Cette structure de la population ainsi que son évolution pèsent de plus en plus sur la capacité de l'économie à répondre aux besoins sociaux (emploi éducation , santé...)

La santé

La santé des populations est un aspect important de la qualité des ressources humaines puisqu'il conditionne la disponibilité à l'activité de production. Au Sénégal actuellement les infrastructures sanitaires et sociales doivent soutenir des besoins croissants d'une population en expansion.

Le ratio population/ infrastructure se détériore depuis 1988. Les effectifs du Ministère de la Santé sont passés aussi de 5904 agents 1989 à 4813 en Décembre 1994. Cette situation a conduit les populations à accroître leur prise en charge dans ce domaine.

Le taux de mortalité au Sénégal est actuellement de 18 pour mille. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 51 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes.

En 1992/93, les taux de mortalité des enfants s'établissent actuellement à 68 pour 1.000 pour la mortalité infantile et à 131,4 pour 1.000 pour la mortalité infanto-juvénile. Entre 1978-92 et 1988-92, le quotient de mortalité infantile a subi une baisse de 24% alors que le quotient de mortalité juvénile a baissé de 43%. Cette amélioration de la mortalité de l'enfance est principalement liée aux progrès réalisés par les programmes d'immunisation entrepris par les autorités publiques depuis 1981/82. Le taux de couverture vaccinale complète pour les enfants de 12-23 mois est passé de 21 % en 1986 à 65% en 1992/93.

La santé maternelle est préoccupante. Le risque obstétrical lié à la grossesse et à la maternité reste très élevé au Sénégal : le taux de mortalité maternelle est estimé à 510 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes durant la période 1979-92.

Les résultats de l'évaluation des objectifs intermédiaires publiée en Août 1996 montrent que des progrès notoires ont été enregistrés par le PEV, particulièrement en ce qui concerne les antigènes ciblant les enfants de 12 à 23 mois. Le BCG passe de 67% en taux de couverture en 1992 à 83% en 1996 ; le DTC3 de 32% à 61%, le VPO3 de 33% à 61%, la rougeole de 23% à 51% et la fièvre jaune de 23% à 45%. Le PEV, en raison de son impact positif sur la situation sanitaire des populations, doit être érigé en rang de première priorité dans les programmes de santé .

Le paludisme est l'endémie parasitaire la plus répandue au Sénégal de même qu'il constitue encore la première cause de mortalité chez l'enfant et la femme. En 1993, sur les 15 premières causes de mortalité, le paludisme est responsable de 29,6 % des cas, les parasitoses de 9,5 %, les affections de la peau de 6 % et les affections respiratoires de 4,7 %. Le nombre cumulé de "sidéens" est passé de 1297 en 1994 à 2168 cas en 1996 mais le taux de prévalence de 1% est encore faible.

Les différentes réformes engagées en matière de politique du médicament ont permis une amélioration de la disponibilité effective des médicaments aux niveaux des structures sanitaires de base, une plus grande maîtrise du circuit d'approvisionnement du médicament et le renforcement du rôle de la PNA dans sa fonction d'organisme de régulation du marché du médicament.

L'Etat continue à fournir d'importants efforts à l'endroit du secteur de la santé aussi bien en termes de fonctionnement qu'en termes d'investissements. Ainsi, l'ensemble des dépenses (investissement et fonctionnement) par habitant passe de 2313 F.CFA en 1990 à 2485 F.CFA en 1996 soit une progression réelle de plus de 7% sur la période. Les investissements du système dépendent essentiellement des ressources extérieures soit 83,2% en 1991 et 93,4% en 1996.

Les activités mises en oeuvre pour améliorer la participation des populations ont permis de dynamiser l'action des Comités de santé aussi bien au plan financier qu'au plan de la participation aux actions de santé publique. Le niveau de la participation financière des populations polarisées par les comités de santé est passé de 300 millions de F.CFA en 1992 à plus de 3 milliards de F.CFA en 1996.

Selon l'enquête sur les priorités réalisés en 1992, 30% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté, si celui-ci est défini comme étant la dépense nécessaire d'acquisition de 2 400 calories par jour et par personne dans le ménage. Suivant ce t indicateur, 75% des ménages pauvres sont localisés en milieu rural et 58% des ménages ruraux sont pauvres. Depuis 1992 le revenu national par tête a fortement évolué passant de 301 018 FCFA en 1995 à 317 625 Fcfa en 1996 et 334 864 en 1997.

Education et Alphabétisation

La place de l'éducation dans la contribution au développement humain, est capitale car c'est l'éducation qui conditionne la qualité des ressources humaines et leur aptitude à augmenter la productivité globale. Le secteur de l'éducation a été pendant longtemps prioritaire dans les options de développement.

Le niveau de valorisation des ressources humaines par l'éducation et la formation constitue un argument décisif pour l'attraction des flux de capitaux privés.

Depuis les années 70, le secteur de l'éducation est en crise comme en témoignent certains indicateurs. En 1996, le Sénégal compte une population de 1.103.152 élèves dont 875000 dans l'élémentaire, 149000 dans le moyen, et 53 000 dans le secondaire. L'enseignement technique occupe une faible place, ses effectifs s'élèvent à 5461.

L'emploi rural concerne les activités agricoles (agriculture, élevage, pêche, foresterie) qui ne permettent qu'un faible taux d'occupation. Le taux d'occupation moyen y est estimé à 38%.

La situation du marché du travail a réagi négativement sur la protection sociale aussi bien pour la CSS que pour l'IPRES - en baissant d'avantage le ratio actif / inactif à titre d'exemple pour l'IPRES , on est passé de cinq (5) cotisants pour un (1) retraité à deux (2) cotisants pour un (1) retraité.

L'acquisition de logement est une préoccupation très forte des sénégalais. Les principaux opérateurs que sont la SNHLM, la SICAP, HAMO, les promoteurs privés, coopératives d'habitat n'arrivent à satisfaire ce besoin qu'à hauteur de 10 à 20 %. En effet l'autoconstruction produit encore l'essentiel (80 à 90%) du parc de logements surtout pour les locaux destinés à la location simple.

En guise de conclusion et pour illustrer cet important objectif du IX éme Plan à savoir le développement humain , l'indice du développement humain (IDH) du Sénégal optique programme des nations unies pour le développement (PNUD) est calculé est sur la période 1990-1997.

Son évolution sur la période est relativement faible. Malgré le bon comportement des deux indicateurs sociaux (niveau d'éducation et espérance de vie à la naissance), l'IDH a été tiré à la baisse par sa troisième composante à savoir la production des richesses par tête. En effet Le PIB réel a stagné durant cette période.

L'impact de la dévaluation sur le déflateur du pib a contribué à partir de 1994 à modérer l'évolution du PIB réel par tête.

Tableau 20 : Evolution de l'IDH au Sénégal (1990-1997)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Espérance de vie	50	50,5	51	51,5	52	52,5	53	53,5
	0,41	0,42	0,43	0,44	0,45	0,46	0,47	0,47
Alphabétisation	28	29,6	31,2	33	34	36	37,7	39,2
	0,28	0,30	0,31	0,33	0,34	0,36	0,37	0,39
Scolarisation	57,1	56,8	55,8	54,3	54,4	54,6	57	59,8
	0,57	0,57	0,56	0,54	0,54	0,55	0,57	0,60
Niveau éducatif	0,38	0,39	0,39	0,40	0,41	0,42	0,44	0,46
PIB réel /hab.	752,9	702,5	750	674,9	869,5	919,6	940,2	978,5
IDH	0,30	0,30	0,31	0,31	0,33	0,34	0,35	0,36

IV.2.3. La Gouvernance

A la suite de "Sénégal 2015" qui a mis en exergue la question des pouvoirs, le IXème Plan a identifié les problèmes institutionnels comme des obstacles importants au développement. Pour atteindre l'objectif de compétitivité et de développement durable, la société sénégalaise devra relever cinq défis. Chacun de ces défis participe à la bonne gouvernance. Cependant la construction d'un Etat stratège en est un volet essentiel.

L'Etat stratège devrait accroître l'efficacité de ses interventions (infrastructure de production, sécurité publique, stabilité sociale, gestion de l'économie, relations extérieures) et déconcentrer ses pouvoirs. Pour cela il convient de pallier la faiblesses des capacités de formulation des politiques et programmes et la faible capacité d'absorption des crédits et aides mis à la disposition du Sénégal (Gouvernement, organisations non gouvernementales).

La réforme de la Fonction Publique entreprise en 1997 est une partie de la grande réforme administrative qui devrait à terme permettre de fournir un service de qualité aux Administrés.

L'Etat stratège est aussi capable d'assurer le renforcement des institutions dans leur rôle, d'assurer plus de transparence et une efficacité plus grande à l'exercice du Pouvoir tout en promouvant les libertés, gages de leur auto-administration par les citoyens. L'approfondissement du processus démocratique est une nécessité pour atteindre les objectifs de bonne gouvernance. Le décret engageant la concertation des partis politiques autour des modalités d'organisation des élections et la récente proposition suivie d'un vote favorable de l'Assemblée Nationale pour la création d'un organisme de contrôle des élections l'Observatoire National des Elections (ONEL) participent de cette dynamique. L'enracinement du processus démocratique passe aussi par la qualité des réformes entreprises au plan économique et la capacité des institutions à jouer leur rôle : mettre en oeuvre un code électoral consensuel, assurer une meilleure répartition des pouvoirs et promouvoir une administration efficace.

Dans ce cadre, un système judiciaire à la crédibilité accrue, avec un effectif satisfaisant de magistrats mieux formés aux réalités économiques, contribue à sécuriser le monde des affaires. C'est un préalable à l'attrait des investissements privés et au développement de la bourse des valeurs mobilières.

Cependant au delà des partis politiques, l'exercice du Pouvoir devrait davantage concerner les populations notamment à travers leurs organisations car l'appropriation des politiques de développement est une condition importante de leur réussite. Et à ce propos, l'encouragement d'initiatives comme la création du conseil national de concertation des ruraux ou encore l'approfondissement de la décentralisation sont autant de démarches favorables. Elles contribuent de la transparence dans la définition et l'exécution des politiques autant que de la lutte contre une trop grande centralisation du pouvoir notamment par l'Administration Publique.

Le dialogue social est la condition de la participation et de la prise en charge des préoccupations du citoyen dans les politiques économiques. L'existence d'une presse plurielle capable d'exprimer les diverses sensibilités est un facteur important dans ce contexte. Le développement notable de la presse privée constatée ces dernières années de même que le soutien à la création d'une centrale d'achat en faveur de la presse écrite sont des initiatives positives qu'il convient de poursuivre.

Fidèle à son option d'approfondissement continu du processus de décentralisation, le Sénégal en a franchi une étape décisive en 1996 (année d'adoption des lois et décrets) et en 1997 (année de démarrage de la réforme). Cette étape de la décentralisation est essentiellement caractérisée par l'adoption d'un nouveau code des collectivités locales (loi n 96-06 du 22 mars 1996) ainsi qu'une série de textes subséquents.

La loi sur la décentralisation met en place les conditions d'une nouvelle gouvernance locale à travers une meilleure implication des populations dans la conduite des affaires locales et partant leur adhésion à la stratégie nationale de développement.

La phase actuelle du processus de décentralisation se caractérise par d'importants changements portant notamment sur le statut de la région et sur les missions des collectivités locales rendues plus nombreuses et plus importantes.

En effet, les régions qui étaient de simples circonscriptions administratives, ont acquis le statut de collectivité locale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Les régions, les communes et les communautés rurales ont bénéficié d'importants transferts de compétence dans des domaines où une gestion de proximité semble plus efficiente. Il s'agit des domaines suivants : planification, aménagement du territoire, domaines, urbanisme et habitat, santé, population et action sociale, éducation, jeunesse et sports, culture, environnement et gestion des ressources naturelles.

Ces compétences nouvelles viennent s'ajouter à celles traditionnelles des collectivités locales dont le principe de la libre administration est encore réaffirmé. Il existe un besoin de ressources humaines bien formées à la formulation et à la gestion des projets d'intérêt local dans ces nouvelles structures.